



Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'État

Bulletin de documentation

SOMMAIRE

La naissance de Son Altesse Royale le Prince Louis	1
La célébration de la Fête nationale à Luxembourg	2
La visite officielle de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en Islande	4
La commémoration du centenaire de la naissance de Robert Schuman	8
Le 35e Congrès à Luxembourg de la International Transport Workers' Federation	13
Politik für eine europäische Medienlandschaft: Realität und Vision	15
L'activité de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement au cours du premier semestre de 1986	20
L'activité de l'ARBED en 1985	20

6/1986

Juin - Juillet - Août

Service Information et Presse
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt

La naissance de Son Altesse Royale le Prince Louis

Le 3 août 1986, à 17.25 heures, à la Maternité Grande-Duchesse Charlotte, Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Héritière a donné le jour à un Prince qui portera les noms de Louis-Xavier-Marie-Guillaume. La naissance du troisième fils du Couple Héritier a été saluée par 101 coups de canon tirés par une batterie d'artillerie mise en place sur les hauteurs de Fort Thüngen.

La nouvelle de l'heureuse délivrance de Son Altesse Royale fut portée officiellement à la connaissance du peuple luxembourgeois dans le Mémorial du 4 août 1986 par les membres du Gouvernement. Dans le même numéro du Mémorial a été publié l'arrêté grand-ducal du 28 juillet 1986 concernant le nom de famille des Princes et Princesses de Luxembourg et dont le texte est le suivant: «Dans les actes publics et privés qui les concernent, les princes et princesses, issus de la descendance masculine et directe du Souverain et nés d'un mariage conclu avec Son consentement, portent le titre de princes et princesses de Luxembourg, à la suite de leurs prénoms et avant la mention de leur nom de famille «Nassau». Les princesses unies aux princes de Notre Maison grand-ducale par un mariage conclu avec le consentement du Souverain, seront qualifiées de la même manière, à la suite des prénoms, titres et noms de famille qui leur sont propres.»

Monsieur Léon Bollendorff, Président de la Chambre des Députés, et Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, firent parvenir à Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ainsi qu'à Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière des télégrammes de félicitations.

Le 7 août 1986, Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, accompagné de Monsieur Robert Krieps, Ministre de la Justice, du Maréchal de la Cour, Monsieur Roger Hastert, et de Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, se rendit à la Maternité Grande-Duchesse Charlotte pour procéder avec Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier à la signature de l'acte de délivrance constatant la naissance de Son Altesse Royale le Prince Louis-Xavier-Marie-Guillaume. L'acte de naissance a été signé ensuite par Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier en tant que père déclarant et Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg en sa qualité d'Officier de l'Etat civil.

Nous reproduisons ci-après l'Acte de Délivrance et l'Acte de naissance.

ACTE DE DELIVRANCE

L'an mil neuf cent quatre-vingt-six, le sept août, à seize heures,

Nous Jacques Santer, Président du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, Ministre d'Etat, et Robert Krieps, Ministre de la Justice,

Nous sommes rendus au Centre Hospitalier de Luxembourg, Maternité Grande-Duchesse Charlotte à Luxembourg, où étant

Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Henri - Albert - Félix - Marie - Guillaume, Grand-Duc Héritier de Luxembourg, Prince Héritier de Nassau, Prince de Bourbon de Parme, né au Château de Betzdorf, le 16 avril 1955,

Nous a fait connaître l'heureuse délivrance de Son Auguste Epouse, Son Altesse Royale la Princesse Maria Teresa, Grande-Duchesse Héritière de Luxembourg, née à Mariano, La Havane, le 22 mars 1956,

Qui a mis au monde le trois août mil neuf cent quatre-vingt-six, à dix-sept heures vingt-cinq minutes à ladite Maternité Grande-Duchesse Charlotte, un enfant qui nous a été présenté et que nous reconnaissons, avec les témoins, être du sexe masculin et qui recevra les prénoms de Louis - Xavier - Marie - Guillaume.

En foi de quoi, Nous Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, et le Ministre de la Justice, avons, en présence des témoins, dressé en double exemplaire le présent procès-verbal dont nous avons donné lecture à Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Henri - Albert - Gabriel - Félix - Marie - Guillaume, Grand-Duc Héritier de Luxembourg, Prince Héritier de Nassau, Prince de Bourbon de Parme, Père du Prince nouveau-né, ainsi qu'aux témoins ci-après désignés, à savoir:

Monsieur Roger Hastert, Maréchal de la Cour
et

Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, qui, en sa qualité d'Officier de l'état civil dressera l'acte de naissance en conformité des dispositions légales en vigueur,

et ont, le Père déclarant et lesdits témoins, signé avec nous le présent procès-verbal dont un exemplaire sera déposé aux Archives de la Maison Grand-Ducale et l'autre aux Archives de l'Etat.

ACTE DE NAISSANCE de

**S.A.R. le Prince Louis-Xavier-Marie-Guillaume
Luxembourg, le 3 août 1986**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-six, le sept du mois d'août, à seize heures

Nous Lydie Polfer, Bourgmestre, Officier de l'Etat civil de la Ville de Luxembourg, canton de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Nous nous sommes rendu au Centre Hospitalier, Maternité Grande-Duchesse Charlotte à Luxembourg, où, Son Altesse Royale le Prince Henri, Grand-Duc Héritier de Luxembourg, nous a déclaré la naissance d'un enfant du sexe masculin, né à Luxembourg, au Centre Hospitalier, Maternité Grande-Duchesse Charlotte, route d'Arlon, le trois août courant, à dix sept heures, vingt-cinq minutes,

Que cet enfant est fils de Son Altesse Royale le Prince Henri - Albert - Gabriel - Félix - Marie - Guillaume, Grand-Duc Héritier de Luxembourg, Prince Héritier de Nassau, Prince de Bourbon de Parme, né au Château de Betzdorf, commune de Betzdorf, le seize avril mil neuf cent cinquante-cinq,

Et de Son Altesse Royale la Princesse Maria Teresa, Grande-Duchesse Héritière de Luxembourg, née à Mariano, Province de la Havane, Cuba, le vingt-deux mars mil neuf cent cinquante-six,

Conjoints, domiciliés ensemble à Luxembourg, Palais Grand-Ducal, résidant à Heisdorf, commune de Steinsel,

Que l'enfant portera les prénoms de Louis-Xavier-Marie-Guillaume

En foi de quoi Nous Lydie Polfer, Bourgmestre, Officier de l'état civil, avons dressé le présent acte et

l'avons inscrit dans les registres aux actes de naissance de la Ville de Luxembourg.

Nous avons aux lieu, jour et heure susmentionnés donné à Son Altesse Royale le Prince Henri-Albert-Gabriel-Marie-Guillaume, Grand-Duc Héritier de Luxembourg, Prince Héritier de Naussau, Prince de Bourbon de Parme, Père de l'enfant nouveau-né, lecture du présent acte qu'il a signé avec Nous.

Henri de Luxembourg

Lydie Polfer

La célébration de la Fête nationale luxembourgeoise

Comme chaque année, la Fête nationale luxembourgeoise a été célébrée dans tout le pays avec l'éclat traditionnel. Dans la journée du 22 juin, Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, s'adressa en langue luxembourgeoise à la population par une allocution diffusée dans le cadre des programmes en luxembourgeois de Radio Luxembourg et dans le cadre de l'émission télévisée «Hei Elei - Kuck Elei». Un message en langue française a été diffusé au cours du Journal du soir de Télé-Luxembourg. Nous reproduisons ci-après le texte de ces messages.

Ussproch vum Här Staatsminister Jacques SANTER,

Meng léif Matbierger,

An der Traditioun as eisen Nationalfeierdag en Dag vu Besënnung, en Dag vun Nodenken iwer d'Grondwäerter vun eiser Natioun.

Wann och an onser geeschteg gewieweger Zäit d'Gefiller fir déi Wäerter, un déi mer dësen Dag erënnert gin, beim eenzele vun äis, je nom Alter, nom Milieu, oder nom Temperament verschidden Ausdrocksweisen unhuelen, a wann dat spezifecht Lëtzebuergesch fir deen een oder aneren op ganz verschidden Interessepläng läit, da bleift dach wouer, datt zugudderlescht kee sech selwer verleegent.

Dat huet sech däitlech bei deene sëlliche Manifestatiounen am leschte Joer gewisen - déi äis un d'Befreiung vum Land viru 40 Joer duerch eis Alliiert, an un d'Liberatioun aus Prisongen a Lagere, un den Heemwee vun den Zwangsrekrutierten, grad ewéi un d'Armistice erënnert hun, Commémoratiounen déi nach an dësem Joer hiren Ausklang fanen. Mee ganz secher huet de Geescht vun deer nationaler Erënnong sech bei deer déiwer Trauer a Bedeelegung vum ganze Land erëmfond, wéi d'Begrieffnisfeierlechkeeten vun eiser verëierter Grande-Duchesse Charlotte waren, deer grousser Fra, déi de Symbol vun der Resistenz a schwëierster Zäit duergestallt huet, an déi wéi keng aner déi perséinlech Verkierperung vun eiser Identitéit an Eegestännegkeet wor. Si huet ville vun Iech déi Kraaft gin, aus deer Dir, viru 45 Joer, mat dem Asaz vun Ärem Liewe Mutt geschäfft huet, fir d'Fräiheet an de Fridde geruetzestoen, an doduerch äis déi Heemecht opzebauen, an deer mir, déi jénger Generatiounen, haut eis eegen Aspiratiounen an d'Wiirklechkeet setze kënnen.

Villes as haut esou selbstverständlech gin, wat deemols - virun nët emol esou laanger Zäit - huet misse mat Leed a Läif a Séil an der Gefor eruwert gin. Den

Nationalfeierdag as duerfir déi richteg Gelëenheet, fir äis ëmmer erëm drun ze erënnere wat eist Land speziell ausmecht.

Grad an dësem Joer si mir äis et schëlleg, fir erëm un dat dräiduebelt Zeechen ze denken, dat d'Letzebuerger viru 45 Joer - den 10. Oktober 1941 - a grousser Gewëssensnout gesat hun. Dräi Froe wore vum Okkupant gestallt gin:

1. Bei watfir e Vollek gehéiert Dir?
2. Wat as Är Nationalitéit?
3. Wat as Är Mammesprooch?

Dräimol hun d'Letzebuerger, - trotz dem gréissten Drock an Dreën - ewéi ee Mann geäntwert «Lëtzebuergesch».

Haut gi wuel keng esou dramatesch Beweiser méi vun äis verlaangt, mä eent as secher: ouni den Asaz, de Courage an den Affer vun eiser eelerer Generatioun kënnent mer den Nationalfeierdag nët am Klima vu Fridden, Fräiheet an Onofhengegkeet esou halen ewéi dat an eiser Zäit de Fall as.

Déi Grondwäerter, op deenen ons kleng Natioun steet, mussen duerfir allkéier op en neits iwerduecht gin, an an der Aktualitéit hir Stackwurzele behalen.

D'Fräiheet - iwer déi mer zënter 40 Joer frou sin - déi kann et nët ouni de Fridde gin. Haut wësse mer, datt Fräiheet keng Selbstverständlechkeet ka sin, mä datt si ëmmer erëm eise vollen Asaz verlaangt, an datt jiddereen op sénger Plaz, a sénger eegener Verantwortung fir Fräiheet bäidroen muss. Mir sollen äis duerfir permanent prett halen, fir iwerall do riichtzestoen an ze protestéieren, wou d'Fräiheet och haut nach an allzeville Länner ënnerdréckt gët, a wou déi elementarst Mënscherechter mat Féiss gerannt gin.

Fräiheet a Fridden setzen awer Solidaritéit viraus. Solidaritéit an eisem klenge Vollek, déi muss all Dag gelieft an erlieft gin: an eiser Famill, op der Aarbechtsplaz, an de Veräiner, an eise Stied an Dierfer.

Solidaritéit as fir d'alleréischte e Matfille fir dat wat anerer bluttnéideg hun, déi sech aus irgendengem Grond un de Rand vun der Gesellschaft gestouss fillen: déi Handicapéiert, déi eeler Leit, déi Krank, oder déi, déi nach keng Aarbecht hun. D'Weiderliewe vun eiser Natioun verlaangt vun äis, verstänneg dofir ze suergen, datt d'Friemaarbechter - ouni deenen hir aktiv Mathëllef eise Wuelstand nët kann ausgebaut gin - hir Plaz an hire Stellewert an eiser Gesellschaft geséichert kréien.

Solidaritéit verlaangt vun äis awer och, iwer déi national Grenzen ewech, mat der Drëtter Welt,

zesummen een deem anere méi no ze bréngen, wou mir als räicht Vollek och besonnesch déi grouss Verantwortung matdrönn, Europa an déi Entwécklungslänner an enger Solidaritéitsgemeinschaft zesummenzeféieren.

Fir dës Objektiv ze erreechen, musse mer Vertrauen hun: Vertrauen an d'Fëllement vun eiser Gesellschaft, Vertrauen awer och an d'Geekraaft vum Mënsch. Nëmme esou kënnen mer de Jongen a Meedercher vun der jonker Generatioun nei Perspektiven offrëieren, neie Courage gin, an hinnen d'Gefill verschafen, datt d'Liewen och haut nach lieweswert as. Eng kleng Natioun muss sech an engem Stéck erneieren an oprëschen, wann se iwerliewe wëllt. Dëse Prozess kann nëmme an der Erziéung vu Jonk an Al méiglech sin, an engem intelligente Gebrauch vun der Fräizäit, an der Liewesfreed a Qualitéit, déi Sport, Konscht an zolidd Frënnschaft mat sech bréngen, mat Häerz a Verstand fir d'Wëssenschaft, souwäit se mat de geeschtegen a reliése Wäerter iwereeneestëmmt.

All daat gët äis Ulass, fir mat Hoffnung a Vertrauen an d'Zukunft ze goen.

Nationalfeierdag - Dag vu Besënnung, Dag vun Erënnung, awer och Dag vun Unerkennung a Merci fir all déi, a besonnesch fir déi eeler Generatiounen, déi et fäerdeg bruecht hun, iwer all Geforen a schwéier Weër, datt eist Land haut déi Plaz an der internationaler Gesellschaft huet, fir déi et respektéiert gët.

Message de Son Excellence Monsieur Jacques SANTER

Mesdames, Messieurs,
Mes chers concitoyens,

La Fête Nationale luxembourgeoise qui est en même temps la commémoration officielle de la fête de notre Chef d'Etat, le Grand-Duc Jean, nous donne l'occasion chaque année de faire quelques réflexions sur le rôle et la place de notre petite collectivité nationale au sein de la communauté internationale.

Vu de l'extérieur il n'est pas évident qu'un pays comptant à peine plus de 350.000 habitants ait pu survivre dans un monde dominé par les grandes puissances. Et pourtant, le Luxembourg a su imposer et ancrer sa place dans cette communauté internationale, il jouit de l'estime et de la considération de toutes les nations libres de ce monde.

Cette place hors de proportion avec sa taille, le Luxembourg ne l'a acquise au cours des siècles qu'à force de résister avec énergie et ténacité aux envahisseurs et occupants de quelque pays qu'ils viennent; qu'à force de montrer une solidarité à toute épreuve devant les dangers qui le menaçaient tant de l'extérieur que de l'intérieur. Ce sont certainement ces valeurs fondamentales qui ont créé l'esprit de l'identité nationale sans laquelle la notion d'indépendance serait vidée de tout sens.

Ouvert sur le monde, le Luxembourg a oeuvré plus que tout autre Etat pour l'unification européenne en considérant - comme il est dit dans le préambule du Traité CECA - que la paix mondiale ne peut être sauvegardée que par des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent!

La prospérité économique et le bien-être social de notre pays ont sans doute été favorisés par cet esprit

de solidarité et de compréhension mutuelle qui restent l'apanage de notre petite communauté nationale.

Symbole de notre unité, de notre identité nationale, et de notre indépendance notre dynastie constitue un facteur de continuité et de stabilité de nos institutions démocratiques en même temps qu'elle est une garantie pour la consistance et la permanence de notre nation.

C'est dans cet esprit de reconnaissance que je me permets d'adresser en ce jour au nom de tout le peuple luxembourgeois mes sincères vœux de bonheur et de prospérité au Grand-Duc Jean, à la Grande-Duchesse Joséphine Charlotte ainsi qu'à tous les Membres de la famille grand-ducale.

Vive le Grand-Duc!
Vive le Luxembourg!

Les cérémonies officielles dans le cadre de la Fête nationale débutèrent le 20 juin en fin d'après-midi par un dépôt de fleurs au Monument national de la Solidarité luxembourgeoise par les Commandants de l'Armée et de la Gendarmerie et le Directeur de la Police en présence de détachements militaires et de la musique militaire.

Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ainsi que le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière se sont rendus cette année à Mersch et à Echternach, respectivement à Esch-sur-Alzette la veille de la Fête nationale pour assister aux diverses manifestations organisées par ces municipalités.

A Mersch, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse furent accueillies par Monsieur Marcel Erpelding, bourgmestre, en présence de Monsieur le Ministre Marc Fischbach. Après avoir déposé des fleurs devant le Monument aux Morts, les Souverains se rendirent à pied vers la Place Saint-Michel. Après une allocution du bourgmestre, les Souverains ont assisté aux danses folkloriques et aux diverses manifestations culturelles avant de se rendre au Château pour une réception offerte par la municipalité. Après avoir signé le livre d'Or de la ville, Leurs Altesses Royales prirent congé des autorités pour se rendre ensuite à Echternach où elles furent saluées par Monsieur Gab Delleré, bourgmestre, en présence du Ministre Fernand Boden. Après avoir déposé une couronne de fleurs devant le Monument aux Morts, les Souverains se rendirent à la Place du Marché où le bourgmestre présenta à Leurs Altesses Royales devant le «Denzelt» les personnalités, notamment Monsieur le Ministre Marcel Schlechter, les députés de la circonscription, le commissaire de district et les bourgmestres du canton. Après une allocution du bourgmestre, les Souverains assistèrent aux diverses manifestations folkloriques et à une présentation de métiers d'art exercés jadis à Echternach. Après la signature du livre d'Or de la ville et après une réception offerte par la municipalité au «Denzelt», les Souverains prirent congé des personnalités pour rejoindre ensuite la capitale.

A Esch-sur-Alzette les cérémonies marquant la Fête nationale débutèrent la veille du 23 juin par un Te Deum en l'église décanale Saint-Joseph et un dépôt de fleurs devant le Monument aux Morts par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière qui avaient été accueillis auparavant à la Place du Brill par Monsieur Jos. Brebsom, Bourgmestre de la ville d'Esch-sur-Alzette, en pré-

sence de Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement et des échevins de la ville. Entouré des personnalités, le Couple Héritier remontait à pied la rue de l'Alzette jusqu'au parvis de l'Hôtel de Ville où il assista au défilé des sociétés culturelles et sportives de la ville. A la salle des séances de l'Hôtel de Ville, Monsieur Jos. Brebsom, bourgmestre, présenta au Couple princier les membres du conseil communal et les invités d'honneur. Après une allocution du bourgmestre, le Couple princier signa le Livre d'Or de la ville et se présenta au balcon de l'Hôtel de Ville où il fut acclamé longuement par la foule.

A Luxembourg-Ville, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière et le Prince Guillaume se rendirent à pied à la Place Guillaume où ils furent accueillis par Madame Lydie Würth-Polfer, bourgmestre de la ville. Les membres de la Famille grand-ducale assistèrent ensuite à la retraite aux flambeaux de l'armée ainsi qu'au défilé aux flambeaux des associations culturelles et sportives. Ils ont assisté ensuite au feu d'artifice tiré du Pont Adolphe.

La journée du 23 juin débuta à Luxembourg-ville par la traditionnelle prise d'armes et la parade militaire à la Place des Martyrs et à l'avenue de la Liberté. Après l'arrivée du Commandant de l'Armée, le Colonel Nicolas Ley, du Commandant de la Gendarmerie, le Colonel Aloyse Harpes, du Directeur de la Police, le Colonel Fernand Diederich et du Ministre de la Force Publique, Monsieur Marc Fischbach, le Grand-Duc et le Grand-Duc Héritier furent accueillis aux accents du «Wilhelmus». Le Grand-Duc et le Grand-Duc Héritier passèrent en revue les détachements militaires et prirent place ensuite à la tribune où l'on remarquait les attachés militaires accrédités à Luxembourg, les autorités municipales, les officiers et sous-

officiers représentant les Corps de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police. La cérémonie fut clôturée par une parade militaire à laquelle prirent part une compagnie d'honneur à trois pelotons avec le drapeau de l'Armée et son escorte, une compagnie à pied avec un détachement et des anciens drapeaux, la musique militaire, un détachement motorisé, un détachement de la Gendarmerie, un détachement de la Police et un détachement motorisé de ces deux Corps.

A 11.00 heures, un Te Deum solennel fut célébré à la cathédrale de Luxembourg par l'Evêque de Luxembourg, Monseigneur l'Archevêque Jean Hengen, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le Grand-Duc Héritier, la Grande-Duchesse Héritière et le Prince Guillaume. Dans le chœur de la cathédrale avaient pris place les membres du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg, les représentants des Institutions européennes, les membres des Corps constitués, le Conseil National de la Résistance, les comités des associations des Anciens Combattants, de la Résistance, des mouvements patriotiques etc. Le programme musical du Te Deum fut exécuté par la Maîtrise de la cathédrale sous la direction de l'Abbé René Ponchelet, avec aux orgues Maître Albert Leblanc.

A midi, un tir d'honneur de 101 coups de canon fut exécuté par l'Armée au lieu dit «Trois Glands».

Dans toutes les villes et localités du pays des manifestations auxquelles prirent part les autorités locales, les associations patriotiques ainsi que la population eurent lieu à l'occasion de la Fête nationale. Des services religieux furent célébrés à l'Eglise protestante et à la synagogue à Luxembourg et à Esch-sur-Alzette.

A l'étranger, la Fête nationale était marquée par des réceptions aux postes diplomatiques du Grand-Duché.

La visite officielle de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en Islande

Répondant à l'invitation de Son Excellence Madame Vigdis Finnbogadottir, Président de la République d'Islande, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont effectué une visite officielle en Islande du 9 au 12 juin 1986.

Le 9 juin, peu après midi, eut lieu à l'aéroport du Findel la cérémonie de départ à laquelle assistèrent les personnalités suivantes: Monsieur Léon Bollendorf, Président de la Chambre des Députés, Monsieur Benny Berg, Ministre de la Santé, Monsieur Robert Krieps, Ministre de la Justice, Monsieur Jean Spautz, Ministre de l'Intérieur, Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre du Travail, Monsieur Marcel Schlechter, Ministre des Transports, Monsieur Prosper Jacques, Président de la Cour Supérieure de Justice, Monsieur Camille Wampach, Procureur général d'Etat, Madame Lydie Würth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, le Lieutenant-Colonel Armand Brück, Commandant adjoint de l'Armée, Monsieur Nicolas Koob, Bourgmestre de Niederanven, Monsieur Etienne Wenandy, Commandant en chef de l'aéroport de Luxembourg.

La délégation officielle qui accompagnait les Souverains comprenait les personnalités suivantes: Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouverne-

ment, Ministre des Affaires étrangères et Madame Poos, Monsieur Roger Hastert, Maréchal de la Cour, Monsieur Jean Wagner, Ambassadeur de Luxembourg à Londres, Madame Emile Neuman, Dame d'honneur hon. de S.A.R. la Grande-Duchesse, le Colonel Germain Frantz, Chambellan de S.A.R. le Grand-Duc, Monsieur Gérard Rasquin, Chambellan de S.A.R. le Grand-Duc, Monsieur Jacques Reuter, directeur du Protocole, Monsieur André Claude, chef du Service Information et Presse, Monsieur Jean-Jacques Kasel, directeur des Affaires politiques, Monsieur Ronald Mayer, directeur des Relations économiques internationales, le Major Léandre Mignon, Aide de Camp, le Lieutenant Fernand Brosius, Aide de Camp, et Monsieur Claude May, Commissaire de la Cour.

Après que le Grand-Duc eut passé en revue un détachement de l'Armée, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse montèrent à bord de l'avion spécial de la Luxair à destination de Reykjavik.

A leur descente d'avion, les Souverains furent accueillis par le Président de la République d'Islande, Madame Vigdis Finnbogadottir. Après l'exécution

des hymnes nationaux les Souverains furent présentés aux autorités islandaises. Ce fut ensuite le départ pour Bessastadir où se trouve la résidence du Président de la République. Après l'échange des cadeaux, le Couple grand-ducal se rendit à la résidence des hôtes du gouvernement où eut lieu une réception des membres du Corps diplomatique accrédités en Islande.

La première journée de la visite officielle en Islande s'est achevée par un dîner offert en l'honneur du Grand-Duc et la Grande-Duchesse par le Président de la République d'Islande au Saga Hotel. Voici le texte des discours prononcés par Madame Vigdis Finnbogadottir, Président de la République d'Islande, et par Son Altesse Royale le Grand-Duc à l'issue du dîner.

Discours de Madame Vigdis Finnbogadottir, Président de la République d'Islande

(Traduction non officielle et non corrigée)

Vos Altesses Royales,
Mesdames, Messieurs,

C'est pour nous Islandais un grand plaisir de vous souhaiter la bienvenue dans notre pays. Votre visite revêt une importance historique puisque c'est la première fois que le chef de l'Etat luxembourgeois visite notre île dans le Nord.

Il y a peu de pays dont le nom soit si souvent sur les lèvres de nos compatriotes. A l'Islandais qui s'apprête à partir en voyage on est toujours tenté de demander, par Londres, ou par Luxembourg? Les Islandais sont de grands voyageurs qui inlassablement parcourent le monde en cherchant l'inspiration pour se sentir mieux chez eux, au retour, et votre pays est la porte qui nous ouvre le continent. Dans un univers où les communications se sont si vite développées votre pays et le nôtre sont comme les deux piliers d'un vaste pont qui relie l'Europe au Nouveau Monde. Vous êtes le pilier Sud, qui livre les clefs de l'Europe; nous sommes la pierre du gué, le point d'appui naturel qui, dans l'océan jalone la route de l'Ouest.

Ce n'est guère qu'après la Seconde Guerre Mondiale, dans ces années de paix si chèrement acquise, que les liens entre nos deux pays se sont intensifiés. Et c'est, à notre époque, un rare et précieux privilège de pouvoir constater que jamais aucune ombre n'est venue les ternir.

Mais s'il y a des ponts qui rapprochent les hommes dans l'espace, il y en a d'autres, parfois à demi effacés, qui relient le présent au passé.

C'est sensiblement à la même époque que nos deux pays ont fait leur entrée dans l'Histoire. Lorsque au milieu du Xème siècle il est dit que le Duc Sigefroi hérita d'une petite forteresse, «Lucilinburhuc» ou «Lützelburg», accrochée à la falaise qui domine l'Alzette, les colons Islandais avaient pris possession de leur nouveau pays, et s'étaient donné le Parlement qui préside encore à la destinée de cette nation au jour d'aujourd'hui.

Même si les annales sont muettes sur ce point, il y a peu de doute qu'à partir de cette époque, plus d'un Islandais, dans ses pérégrinations vers Rome, ou autres lieux saints ait fait halte dans vos monastères qui étaient alors l'asile et le refuge des voyageurs, tout comme ils sont restés de nos jours le hâvre de méditation pour le voyageur spirituel. Qui mieux que l'écrivain Halldor Laxness, notre Prix Nobel de littérature,

pourrait nous parler de Clervaux, où il a séjourné tant de mois?

N'oublions pas que les monastères étaient autrefois les relais de cette culture médiévale européenne, que les grands voyageurs ramenaient avec eux vers leur île lointaine.

De nos jours encore, nombreux sont les petits Islandais qui viennent boire aux sources de la culture européenne . . . sur les bancs des écoles luxembourgeoises. En effet toute une «colonie» d'Islandais est née au Luxembourg, grâce aux facilités aériennes que votre pays nous a accordées, nous permettant de tisser un important réseau de communications.

Cette activité aéronautique que l'hospitalité du Luxembourg a contribué à favoriser est un maillon de plus dans cet immense ouvrage qui vise à rapprocher les hommes en effaçant les frontières.

C'est ainsi que les communications modernes ont aboli l'isolement de l'Islande et lui ont permis de faire entendre sa voix dans le concert des nations.

Qui dit communications, dit circulation des hommes et des idées, brassage stimulant et fécond, vitalité accrue.

Votre pays y est pour beaucoup et nous ne saurions trop vous en savoir gré.

Vos Altesses Royales, nous vous souhaitons donc, ainsi qu'aux membres distingués de votre suite, la très bienvenue en Islande. Vous ajoutez au plaisir que nous avons à vous voir parmi nous, celui de pouvoir vous montrer, en répondant à vos désirs, ce qui précisément nous est le plus cher, et nous semble avoir une valeur unique.

En exprimant le souhait de voir nos paysages, nos oiseaux et cette géologie en mouvement permanent, en perpétuelle mutation, vous nous faites le plus grand compliment que nous puissions recevoir.

Cette nature intacte qui est la nôtre vous le verrez telle que nous la vivons chaque jour, dans la clarté du mois de juin, non dans sa maturité, mais prenant tardivement les couleurs de l'été. Vous ne verrez point de vastes forêts vertes, mais des étendues minérales aux contrastes dramatiques, où la lumière joue avec les couleurs.

Cette nature âpre, qui fut souvent notre ennemie, est aujourd'hui notre amie. Nous l'avons redoutée et respectée, combattue et aimée. L'époque moderne nous permet d'en faire une alliée.

Le centre du monde, pour chaque peuple, est l'endroit où bat son coeur. C'est ici que notre coeur bat, et nous vous invitons chaleureusement à l'écouter battre avec nous.

Discours de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Madame President,
Your Excellencies,
Ladies and Gentlemen

«EG TAKK FYRIR HLYAR MOTTÖKUR.»

My attempt to express in your ancient and beautiful language our gratitude for your cordial words of welcome and for your warm hospitality may have been hesitant. But it seems to me to be best suited to convey to you and your fellow-countrymen our sincere fee-

ling that Iceland has shown open arms and an open heart for the visitors of today. Indeed, this is a country and a people, where we Luxembourgier feel at home.

Geography has placed your vast island in the midst of the great and open atlantic ocean, quite removed from the heart of Europe where our small country is situated amongst large neighbouring states. On your island you have managed to keep pure a historic heritage for centuries, while Luxembourg, at the crossroads of the latin and germanic civilisations, had to find and to defend its own identity.

But strong similarities can be found. Both our nations enjoyed, lost and regained independence. Neither of us have had the strength to defend ourselves on our own and we both, therefore, sought temporary shelter in neutrality.

Hence we became partners in the defense alliance of the western democracies, an alliance which we are confident will maintain its goal of preserving freedom and peace for its members.

Luxembourg has always strongly advocated international cooperation and acknowledges increasing interdependence, whilst defending with stubborn determination her own national identity and independence. «Mir welle bleiwe wat mer sin» - «We want to remain what we are» is the national motto that has given us the strength to survive through two world wars during this century and incites us to strive even more for cooperation and the development of ever stronger links with other nations, be they small or big.

Iceland, to me, has this same strength. Her people find it in their natural cultural identity and, I would say, they draw it from the very rocks that emerged out of the sea to form their country. Democracy was originally your experience; this is certainly due to the commitment of both, women and men of Iceland to keep it modern and to adapt it whenever it appears necessary or useful.

Iceland and Luxembourg have been drawing nearer to each other over the course of the recent years. Not only do we feel similar in demographic size and in the political role that our two countries play in the world. But, bilateral cooperation, especially in the field of air-links, has given us the opportunity to constantly renew our mutual esteem and friendship.

You will agree with me that we should ensure the development of our mutual links, our consultations and ventures to the benefit of both our nations.

As free peoples, and free citizens we know, that individual freedom is the best basis for coherent moral structure in our societies. We do not take human rights and their respect for granted, but we must constantly strive towards developing them. The importance of our convictions and our determination to stand by them should not be underestimated. Indeed they form the basis of the self-respect we must maintain as small countries.

Allow me to state on this occasion, Madame President, that it is our true conviction that your personality, wisdom and commitment have been a great asset for the positive development and the high esteem Iceland enjoys in so many parts of the world.

Madame President,

May I invite you to join me in raising our glasses, to the prosperity and happiness of our nations and people.

Dans la matinée du 10 juin, les hôtes luxembourgeois, accompagnés de Madame Finnbogadottir, Président de la République, se sont envolés pour le Nord du pays. A leur arrivée à l'aéroport de Husavik, ils furent salués par les autorités locales avant de se rendre dans la région du lac de Mycatn, une réserve ornithologique, et à Dimmuborgir où les hôtes purent admirer les champs de lave et, plus loin à Namaskard, les sources chaudes. Après le déjeuner, le programme prévoyait la visite d'une zone de nidification ainsi que la visite de la centrale hydro-électrique de Laxarvirjun.

Dans la soirée un dîner fut offert à Reykjavik en l'honneur du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse par Monsieur David Oddsson, Maire de Reykjavik. Relevons encore qu'en fin d'après-midi, Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Etrangères, a eu des entretiens avec le Ministre Islandais des Affaires Etrangères, Monsieur Mathias A. Mathiesen.

Nous reproduisons ci-après le discours prononcé à l'issue du dîner offert par le Maire de Reykjavik par Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Discours de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Your Honour,
Excellencies,
Ladies and Gentlemen,

In the course of our wonderful visit to Iceland, let me once more, express my gratitude for the lovely time that has been given to us. The Grand Duchess and myself, just as all the members of our delegation will return to Luxembourg with the fondest memories of our stay in your beautiful country.

This visit has given us a good opportunity to deepen the friendship between our countries. Politically and economically we have strong bonds and I am confident that we succeeded in using our visit to strengthen these links.

Iceland is indeed to us a fascinating country: not only by its very name, but also through its imposing landscapes of a striking natural beauty. The colours we find here, as well as the buoyant splendour of the geysers, the restless sea and even the massive rocks have turned our visit into a marvellous experience.

Your Honour,

Your city is to be envied, since it is part of this impressive environment and may I add that in our eyes Reykjavik is a good introduction to Iceland, it helps us to understand you.

200 years ago this city was officially founded. Those who have been responsible for municipal affairs during this long period deserve our congratulations.

You have chosen to celebrate this anniversary through a series of cultural events gathering outstanding artists.

On our part, we have been struck by your endeavours to complete natural beauty by artistic beauty

made by Icelandic artists. As ambitious as such an undertaking may be, it deserves our full admiration and it translates the high importance attached to art in this country.

May I express today the hope that we will be able, in Iceland and in Luxembourg, to perpetuate our proud traditions of independence, individuality and dynamism while remaining open and hospitable to the great outside world.

Ladies and Gentlemen,

Let us now raise our glasses to the well-being of Major Oddson and to the citizens of Reykjavik and of Iceland.

La troisième journée de la visite officielle en Islande débuta par une visite de la collection de manuscrits de la Fondation Arni Magnússon à l'Institut Arnarnagættur et du Musée national à Reykjavik. Les hôtes luxembourgeois se sont rendus ensuite à Thingvellir où se trouve le site du premier parlement du monde, le Althing, fondé en 930. C'est aussi à Thingvellir qu'eut lieu un déjeuner offert en l'honneur du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse par Monsieur Steingrímur Hermannsson, Premier Ministre d'Islande. A l'issue de ce déjeuner, Son Altesse Royale le Grand-Duc a prononcé l'allocution suivante:

Dear Prime Minister,
Excellencies,
Ladies and Gentlemen,

May I start by thanking you for the kind words you just addressed to me, to my wife and the members of my delegation. We are also especially grateful for the opportunity we had today and yesterday to visit your country. The legendary hospitality of the Icelandic people has yet again surpassed its reputation.

Over the years, Iceland and Luxembourg have strengthened their friendship. Let me recall what unites us: a fierce spirit of independence maintained throughout the vicissitudes of history, a strong conscience of our national identities and the inner strength required to be open to the outside world.

Luxembourg and Iceland are the two smallest members of the Atlantic Alliance, and yet they have their contribution to make to the defence of freedom and peace.

We took note, in Luxembourg, with hope, of the various proposals forthcoming from the Soviet Union which touch upon various aspects of disarmament and international cooperation.

We do wish these new ideas to be examined carefully and with an open mind in the forums of Stockholm, Geneva and Vienna in order to allow for a detailed discussion of these proposals which need to be extensively explained.

The world is not exclusively painted in black and white or separated into east and west. We are aware of the necessity to go beyond the unfortunate obstacles of history and geography and to take into full account the needs of the people, be this in the field of the respect of human rights or of economic development. In this respect the United Nations General Assembly seems to us a particularly valuable instrument.

But let us not forget to develop the friendship which unites Iceland and Luxembourg.

Luckily, our two countries have overcome the stage where natural obstacles to communications constitute a real block in the path of friendship and cooperation. As a matter of fact we have turned these natural obstacles into an asset: it is the distance between us which is the basis for our cooperation. Due to Icelandair we have bridged this distance and an exceptionally fruitful cooperation has grown out of it. Furthermore, those members of my delegation concerned with economic questions have informed me of the rapid progress we have been making in our bilateral relations. Even if Luxembourg's main field of activities is the European Community and yours the Nordic Council, our exchanges have reached a highly satisfactory level while remaining full of further potential.

Mr. Prime Minister,

With my renewed thanks for your overwhelming hospitality, let me invite you all to raise your glasses, to the spirit of cooperation between our peoples and to evergrowing friendship between us.

En fin d'après-midi, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont reçu une délégation d'Islandais qui ont vécu au Grand-Duché. Dans la soirée du 11 juin, un dîner fut offert par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en l'honneur du Président de la République d'Islande à l'hôtel Loftleidir. Voici le texte de l'allocution prononcée à cette occasion par Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Dear Madame President,
Excellencies, Ladies and Gentlemen,

My wife and I are so happy to meet you all again on the eve of our departure from your lovely country. We would like to thank you for your warm hearted hospitality and your kindness during our stay.

Madame President, may I tell you on this occasion how much the Grand Duchess and myself, as well as our government, would be delighted to receive you for a State Visit in Luxembourg in a near future. Indeed we are convinced that the continuation of our mutual contacts would reinforce and strengthen the ties between the Republic of Iceland and the Grand Duchy of Luxembourg.

Excellencies,
Ladies and Gentlemen,

May I now ask you to raise your glass and to drink with me to the personal wellbeing of Her Excellency the President of Iceland, to the friendship between Iceland and Luxembourg and to the happiness of the friendly people of your beautiful country.

Dans la matinée du 12 juin, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se rendirent à l'aéroport de Keflavik pour la cérémonie de départ. Le Grand-Duc et la Grande-Duchesse prirent congé des personnalités islandaises et montèrent à bord de l'avion de la Icelandair qui les ramenait à Luxembourg.

Voici le texte du télégramme de remerciement adressé par Son Altesse Royale le Grand-Duc au Président de la République d'Islande à l'issue de la visite officielle:

Son Excellence Mme Vigdis Finnbogadottir
Président de la République d'Islande
Reykjavik

De retour de votre beau pays la Grande-Duchesse et moi-même avons à coeur de vous remercier, ainsi que tous vos collaborateurs, de l'accueil chaleureux et de l'hospitalité généreuse que vous avez bien voulu nous réserver tout au long de notre séjour inoubliable en Islande.

Avec mon Gouvernement je considère notre visite comme le symbole d'une profonde amitié entre nos peuples et d'une coopération fructueuse dans une alliance avec les nations qui partagent les mêmes idéaux.

Je forme des voeux ardents pour votre bonheur personnel et pour l'avenir heureux du peuple de la République d'Islande.

Jean

Grand-Duc de Luxembourg

La commémoration du centenaire de la naissance de Robert Schuman à Luxembourg

Le centième anniversaire de la naissance de Robert Schuman, père de l'Europe, a été commémoré à Luxembourg par diverses cérémonies, notamment un dépôt de fleurs devant le Monument Robert Schuman près du Pont Grande-Duchesse Charlotte dans la soirée du 16 juin, l'inauguration, le 17 juin, d'une plaque commémorative apposée au bâtiment dans lequel, le 10 août 1952, la Haute Autorité de la CECA a commencé ses travaux, une séance académique et l'inauguration d'une exposition consacrée à Robert Schuman au Cercle Municipal.

L'organisation des manifestations commémoratives avait été confiée à un comité présidé par Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat honoraire, avec le concours de la Ville de Luxembourg. La commémoration était placée sous le Haut Patronage de Son Altesse Royale le Grand-Duc. Relevons encore que la Caisse d'Epargne de l'Etat a émis une médaille d'art en bronze patiné à l'occasion du centième anniversaire de la naissance de Robert Schuman et que l'administration des P. et T. a émis un carnet de timbres-poste à l'effigie de Robert Schuman.

Avant d'inaugurer la plaque commémorative apposée au bâtiment annexe de la Caisse d'Epargne de l'Etat à la place de Metz, ancien siège de la Haute Autorité de la CECA, en présence de nombreuses personnalités, Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, a retracé dans un discours l'histoire de la Haute Autorité de la CECA en relation avec le Luxembourg. Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Monsieur Santer.

Discours de M. Jacques Santer, Président du Gouvernement

Monsieur le Président Poher,
Chers anciens membres de la Haute-Autorité,
Messieurs les Présidents,
Messieurs les Ministres,
Madame le Bourgmestre,
Mesdames, Messieurs,

La journée d'aujourd'hui se situe sous le signe d'un homme, Robert SCHUMAN, et sous celui d'une idée, l'unification de l'Europe.

Le 9 mai 1950, Robert SCHUMAN a surpris l'Europe par sa fameuse déclaration, qui proposait la mise en commun des marchés du charbon et de l'acier de la France et de l'Allemagne. Il visait un double but: rendre impossible un nouveau conflit armé entre l'Allemagne et la France, mais en même temps, en lançant un appel aux autres pays européens de s'associer à cette communauté, il espérait déjà que ce qu'on

allait appeler le Plan Schuman devienne le premier pas d'une vaste entreprise d'unification de l'Europe.

A part l'Allemagne, quatre autres pays, à savoir l'Italie et les trois pays du Benelux n'ont pas tardé de répondre favorablement à l'appel de la France. Parmi eux le petit Luxembourg était loin de constituer une quantité négligeable au niveau de la C.E.C.A., puisqu'il disposait d'une puissante industrie de l'acier. Les conséquences immédiates du traité étaient même particulièrement déterminantes pour un pays qui dépendait entièrement de la sidérurgie. Jamais cependant les Luxembourgeois n'ont eu à regretter leur adhésion à la C.E.C.A.

Cela est d'autant plus vrai que notre capitale a l'honneur d'être l'un des sièges des Communautés Européennes.

Il faut avouer qu'elle a eu beaucoup de chance d'être choisie à l'époque. Luxembourg était certes candidate au siège de la Haute Autorité, mais face à la concurrence de nombreuses autres villes ses chances à être choisie ne paraissaient guère brillantes. Ce n'est que tard dans la soirée du 25 juillet 1952 que les Ministres des Affaires Etrangères des six pays se sont mis d'accord pour désigner Luxembourg comme siège provisoire de différents organes communautaires et comme lieu de démarrage des activités du Plan Schuman. La date de l'inauguration des travaux de la Haute Autorité était fixée au 10 août, soit une quinzaine de jours après que la décision avait été prise.

C'est donc en toute hâte que le Gouvernement et la municipalité se sont mis à libérer et aménager les bâtiments nécessaires. En particulier, celui devant lequel nous nous trouvons, arbitrait jusque là les services de la Direction des Chemins de Fer Luxembourgeois. Ils ont dû être évacués d'urgence pour libérer cet hôtel qui semblait pouvoir convenir provisoirement à accueillir les nouveaux hôtes de marque.

L'installation de la CECA dans cet immeuble a été pour notre capitale mais plus encore pour notre pays le point de départ d'un essor prodigieux. Peut-être vaut-il mieux laisser parler Jean MONNET lui-même qui décrit le commencement de ce qui devait être cette aventure européenne dans des termes charmants dans ses Mémoires:

«Le 10 août 1952 au matin, l'Europe avait rendez-vous à Luxembourg. La charmante capitale du Grand-Duché n'était pas préparée à cet afflux de personnalités d'origines et de comportements variés qui, sans perdre un instant, s'installèrent pour travailler vite au sein d'une population au rythme mesuré. En quelques jours, de vieilles administrations furent

déménagées pour laisser la place à nos institutions nouvelles dont les premiers éléments disparates débarquaient par vagues de Bonn, de Paris, de Rome, de Bruxelles et de La Haye, comme des envahisseurs venus d'un autre monde. Dans leur sillage, arrivaient pour les cérémonies inaugurales une foule d'hommes politiques, de diplomates et de journalistes. Les Luxembourgeois étaient flattés de cet intérêt soudain qui donnait du lustre à leur pays et augurait bien de la saison touristique. Mais ils ne se doutaient pas que ces touristes d'un jour reviendraient peu après pour établir des ambassades, des agences de presse, des bureaux de liaison professionnels, et que la petite équipe qu'ils avaient invitée à camper provisoirement chez eux grossirait jusqu'à encombrer leurs maisons et leurs rues. Les plus traditionnels d'entre eux en vinrent à regretter le succès diplomatique de Bech dont les conséquences bouleversaient peu à peu les équilibres délicats de leur petite collectivité. Pour nous, les inconvénients de l'endroit furent vite surmontés et je trouvai des avantages dans un éloignement que j'avais d'abord redouté. L'environnement était beau et calme, et nous n'étions dans notre travail l'objet d'aucune pression du milieu local. Si les communications n'étaient pas faciles, eh bien, nous aurions à nous efforcer davantage pour être entendus dans les grandes capitales et attirer sur nous l'attention de tous les Européens».

Malgré tous les efforts, les conditions de travail n'ont pas dû être idéales pendant les premiers mois du fonctionnement de la Haute Autorité. La compréhension dont ont fait preuve les membres de la Haute Autorité, et leurs services, au cours de cette période a certainement contribué à les rendre dès le départ sympathiques à la population malgré les quelques remous que causait inévitablement leur installation.

L'inauguration des travaux de la Haute Autorité était un moment historique et les acteurs autant que les observateurs en étaient bien conscients. Avec le recul de l'histoire récente nous sommes aujourd'hui bien mieux capables de définir ce que les hommes et les femmes du moment sentaient de manière imprécise. Il s'agissait bel et bien du début de l'Europe communautaire.

Jean MONNET avait, lui, pleinement conscience de la portée des événements qui étaient en train de se passer, et dans son discours d'ouverture il a prédit:

«Au moment où l'établissement de la Communauté transforme en une réalité vivante ce que le monde, à juste titre, appelle le «Plan Schuman», permettez-moi d'évoquer la gratitude que l'Europe ne cessera de témoigner au Président Robert Schuman qui, en lançant l'appel du 9 mai 1950, a pris l'initiative et la responsabilité d'engager notre continent dans la voie de son unité.

Le nombre et la qualité des manifestations commémoratives qui ont eu lieu au cours de cette année du centième anniversaire de la naissance de Robert SCHUMAN donnent parfaitement raison à Jean MONNET, qui a prévu non seulement notre gratitude envers SCHUMAN, que nous nous disposons à réaffirmer aujourd'hui, mais aussi la signification profonde de l'événement que constituait la mise en oeuvre du Plan Schuman.

Le caractère supranational de la Haute Autorité la différenciait fondamentalement d'une organisation internationale. Les pays membres de la C.E.C.A. ont confié le marché du charbon et de l'acier à une auto-

rité qui n'avait qu'à observer le bien commun des pays membres, sans devoir se préoccuper des intérêts nationaux divergents. Monsieur Joseph BECH, le Ministre des Affaires Etrangères luxembourgeois a dit en ce même 10 août 1952 du Plan Schuman: «Aux égoïsmes nationaux, il substitue une organisation internationale fondée sur l'intérêt commun et la collaboration féconde des partenaires de la Communauté qui aliènent à cet effet entre les mains de la Haute Autorité, organe supranational, une partie de leurs droits souverains».

Cet abandon de souveraineté de l'Etat national au profit de la Communauté était en effet un élément décisif, non seulement parce qu'il garantissait le fonctionnement efficace de la C.E.C.A., mais surtout parce qu'il constituait le premier pas d'une longue route non encore achevée vers l'unification de l'Europe.

Puisse la plaque commémorative que nous venons de dévoiler, rester le témoin permanent d'une vaste entreprise communautaire qui a timidement démarré dans ces immeubles au petit matin un beau jour du mois d'août 1952.

En présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse eut lieu dans l'après-midi du 17 juin une séance académique au Cercle Municipal au cours de laquelle des discours furent prononcés par Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat honoraire, Président du comité de patronage, Monsieur Pierre Pflimlin, Président du Parlement européen, Monsieur Hans Van den Broek, Président en exercice du Conseil des Communautés européennes, Monsieur Jacques Delors, Président de la Commission des Communautés européennes, Monsieur Alain Poher, Président du Sénat français, Monsieur Bernard Clappier, ancien directeur de cabinet de Robert Schuman, Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, et Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement. A la fin de la séance académique eut lieu l'inauguration de l'exposition «Robert Schuman (1886-1986): Les racines et l'oeuvre d'un grand Européen».

Nous reproduisons ci-après le texte des discours de Monsieur Pierre Werner, Président du comité de patronage, et de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement.

**Allocution de Monsieur Pierre WERNER
Président du Comité de Patronage,
ancien Président du Gouvernement.**

Monseigneur, Madame,

En se rendant à cette séance solennelle à l'invitation du Gouvernement et du Comité d'organisation pour la Commémoration du 100e anniversaire de la naissance de Robert SCHUMAN, Vos Altesses Royales apportent un hommage de respect et d'attachement admiratif à la mémoire du grand homme d'Etat Français, qui a vu le jour dans ce pays. En même temps, elles donnent à cette séance académique le lustre qui sied à l'évocation d'une vie d'homme et d'une oeuvre politique, qui désormais appartiennent à l'Histoire de toutes les nations européennes engagées dans la marche vers l'Union.

Nous Vous exprimons notre profonde gratitude pour Votre présence comme pour le Haut-Patronage accordé à cette commémoration.

Messieurs les Présidents,
Excellences,
Messieurs les Ministres,
Madame le Bourgmestre,
Mesdames, Messieurs,

Je considère comme une coïncidence de date particulièrement heureuse le fait que Messieurs les Ministres des Affaires Etrangères étant réunis en conseil à Luxembourg, plusieurs d'entre eux accompagnés de leurs représentants permanents, aient pu se rendre à notre invitation.

Leur adresse une cordiale bienvenue ainsi qu'aux représentants diplomatiques accrédités auprès de la Cour Grand-Ducale. Je salue avec chaleur et gratitude Messieurs les Présidents Alain Poher, Pierre Pflimlin, Hans van den Broek, Jacques Delors et Jacques Santer, qui nous font l'honneur de s'associer par des messages personnels à l'évocation de la mémoire du Président SCHUMAN. Que Madame le Bourgmestre accepte également mon hommage de reconnaissance à divers titres et notamment pour la coopération efficace de la Municipalité à l'organisation de cette Journée consacrée à Robert SCHUMAN, citoyen d'honneur de la Ville.

Je suis particulièrement heureux qu'un grand nombre des éminentes personnalités, auxquelles nous avons demandé de faire partie du Comité de Patronage et du Comité d'Honneur, aient pu nous rejoindre aujourd'hui. Parmi elles, permettez-moi d'adresser un merci spécial à Monsieur Clappier, Gouverneur honoraire de la Banque de France, ancien chef de cabinet de SCHUMAN, qui a accepté de nous apporter tout-à-l'heure un témoignage personnel sur les événements qui ont entouré la déclaration du 9 mai 1950.

La présence des nombreux représentants, présidents et exécutifs des institutions communautaires installés à Luxembourg ainsi que de nombreux fonctionnaires européens, démontre qu'ils se sentent concernés par cette commémoration qui remonte aux origines de l'engagement pour le bien de l'Europe unie.

Je salue les membres des familles SCHUMAN et DUREN, qui viennent de divers horizons que Robert a également chéris.

Ich begrüße herzlich die offiziellen Gäste aus der Bundesrepublik Deutschland. Wenn wir heute Robert SCHUMAN ehren, können wir nicht umhin, Konrad Adenauers zu gedenken. Der Zusammenklang dieser beiden Geister, welche auf Freiheit und Aussöhnung gerichtet waren, hat grundlegend die Ursprünge des europäischen Aufbauwerkes bestimmt.

May I friendly thank all our guests for the interest shown with respect to a celebration which is intended to rekindle the flame of European unity by recalling the fervent ardor of the founding fathers.

Mesdames, Messieurs,

En chargeant dès le début de l'année 1985 un comité spécial de l'organisation de ces Journées Commémoratives, le Gouvernement luxembourgeois considèrerait que ce centenaire devrait fournir l'occasion de nous replonger dans l'ambiance politique des origines de nos Communautés, de tirer à la lumière bien des faits risquant de tomber dans l'oubli et de retracer le rôle déterminant de Robert SCHUMAN dans le déclenchement du grand processus historique européen.

A ce dernier égard, SCHUMAN et Monnet ont été à égalité les hommes du destin. La rencontre de deux intelligences et de deux caractères, différents par leurs origines et leurs carrières, mais complémentaires pour la circonstance historique, a fait jaillir l'étincelle du démarrage des réalisations communautaires. Il y a quelque chose de fascinant à analyser ce concours pour l'obtention d'un résultat commun de deux volontés et de deux talents dissemblables. Les expériences et les mobiles, la tournure d'esprit et les intentions de l'action de Monnet nous sont assez bien connus, surtout par ses Mémoires. Par contre, Robert SCHUMAN est resté longtemps mal connu, ses écrits et ses déclarations étant plus dispersés par les circonstances même de sa vie. Heureusement l'approche de ce centenaire a provoqué la parution de plusieurs ouvrages consacrés à sa vie et à sa personne.

C'est dans ce processus d'éclairage de la connaissance de l'homme SCHUMAN que s'intègre la Commémoration de Luxembourg par le moyen de cette séance solennelle, par l'exposition sur ses racines, par un catalogue de documentation historique, par les initiatives de la Caisse d'Epargne de l'Etat, qui a créé une médaille spéciale et l'Administration des Postes qui émet un timbre spécial à partir du 26 juin.

Notre pays, notre ville se devaient de célébrer le centenaire de celui que a vu le jour chez nous, qui y a passé son enfance et une grande partie de sa jeunesse, qui y a vécu sa scolarité.

On nous pardonnera si par endroits nous donnons un éclairage luxembourgeois à certains traits et goûts de l'illustre Français. Mais il est incontestable que ses ascendances à la fois lorraines et luxembourgeoises tout comme son destin d'homme des frontières politiques et culturelles expliquent qu'il soit devenu le champion de la réconciliation franco-allemande, qui, elle, a changé la face de l'Europe durablement.

Avec les commentaires biographiques éclos au cours de cette année de commémoration, on connaîtra encore mieux les ressorts intellectuels et psychologiques qui ont donné à cet homme, qui avait horreur de l'ostentation et de l'improvisation, le courage et l'habileté incontestables d'assumer la responsabilité politique de la déclaration du 9 mai 1950. On en mesure la dimension, si on se rappelle que cela se passait à un moment où l'opinion publique française était encore assez perplexe, voire divisée, sur ses futures relations avec l'Allemagne.

Avec la personne, nous entendons évoquer la principale réalisation sortie de l'action politique de Robert SCHUMAN à savoir la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier.

Ce matin, le Président du Gouvernement a dévoilé une plaque commémorative des débuts des travaux en 1952 de la Haute Autorité de la CECA, apposée au bâtiment situé à la place de Metz. Jean Monnet et ses premiers collègues et collaborateurs, se sont plus souvent à évoquer avec nostalgie l'esprit de pionnier et l'ardeur créative qui ont présidé à la mise en place de l'organisation comme à l'élaboration des premières directives de la politique communautaire, cela dans des conditions de confort encore fort relatives.

Que l'on évoque également l'importance du traité de Paris pour nos régions et plus spécialement pour le Luxembourg pour qui la sidérurgie était l'atout économique prédominant, ne doit pas étonner.

Quelques soient les remous qui ont entouré l'exécution du programme d'assainissement de l'industrie sidérurgique européenne, au cours des dernières années, un fait me semble certain: Sans l'existence et la mise en oeuvre des dispositions du Traité CECA, cette adaptation à de nouvelles conditions de structures et de marché se serait opérée dans le désordre et en sacrifiant brutalement des intérêts légitimes. Seul regret, que l'on n'ait pas dès le début intégré toutes les sources d'énergie dans une politique commune.

Enfin cette évocation ne veut pas seulement s'attacher au passé.

Elle veut aussi nous inciter à aborder les tâches communautaires actuelles et futures avec le même esprit d'audace tempérée de réalisme qui a caractérisé l'action historique de Robert SCHUMAN. La tâche de notre génération n'est pas achevée. Nous restons en marche vers l'Union européenne, avec des étapes qui feront appel à notre lucidité et notre hardiesse: l'équilibrage des institutions communautaires, le marché unique et libre, l'union économique et monétaire, la maîtrise de l'innovation, un jour futur l'organisation de notre sécurité commune.

Robert SCHUMAN, dans une déclaration de 1956, ajoutait au progrès technique et juridique comme condition de la réussite de l'oeuvre européenne la confiance que chaque nation a en elle-même et celle qu'elle place dans la bonne foi de ses partenaires.

Cet appoint d'humanisme international lui semblait indispensable.

Promouvoir cette double confiance dans soi-même et dans les autres, est sans doute le plus grand défi adressé aux gouvernements de la Communauté dans les années à venir.

Finalement permettez-moi d'exprimer ma reconnaissance aux nombreux artisans de cette commémoration dans la langue que Robert SCHUMAN avait également apprise sur les genoux de sa mère.

E grouse Merci un all Membren a Mataarbechter vun dem Organisationskomitee, och un all Staats- a Gemengeservicer, déi mat Begeeschterong dës Feieren organiséiert oder verschéinert hun.

E besonnescht Kompliment fir dee Grupp ënnert der Leedong vun Här Gilbert Trausch, deen mat engem seelenen Eifer historecht an aaner Material fir d'Ausstellong an de Catalogue erbeigeschleeft huet.

Dir wärt Iech selwer no dëser Sëtzong vun der héier Qualitéit dervun iwerzeege kënnen!

Allocution de Monsieur Jacques SANTER Président du Gouvernement

Altesses Royales,
Messieurs les Présidents,
Excellences,
Madame le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg
Mesdames, Messieurs,

La commémoration du centième anniversaire d'une personnalité qui a marqué son époque comme l'a fait Robert SCHUMAN nous incite naturellement à tourner notre regard en arrière.

Les Luxembourgeois reculeront volontiers de cent ans pour rappeler que Robert SCHUMAN est né parmi les leurs. Nos amis lorrains se plairont de

remonter jusqu'en 1919 quand il fut pour la première fois élu député. D'autres Français se rappelleront le Président SCHUMAN de l'immédiat après-guerre. Mais tous nous nous souvenons de Robert SCHUMAN comme de l'homme de l'année 1950, que vient d'évoquer pour nous de façon passionnante Monsieur Bernard CLAPPIER. Quelques-uns parmi vous ont été, comme lui, ses collaborateurs, en 1950 ou au cours des années subséquentes, et je les remercie tout particulièrement d'avoir tenu à être des nôtres en ce jour. D'autres ont continué, et continuent encore son oeuvre en bâtissant l'Europe, participant à la grande construction dont Robert SCHUMAN a posé la pierre angulaire.

Dès le départ Robert SCHUMAN était pleinement conscient que «l'Europe ne se fait pas en un seul jour, ni sans heurts, que rien de durable ne s'accomplit dans la facilité». Nous devons en tenir compte si nous adressons aujourd'hui le bilan provisoire du développement auquel il a donné naissance.

Et ce bilan mérite à être revalorisé alors que l'euro-pessimisme croissant pousse de nombreux Européens convaincus vers la résignation.

Si nous évaluons les progrès accomplis avec le réalisme qui caractérisait d'ailleurs Robert SCHUMAN, nous constatons

- que les pays des Communautés Européennes sont devenus alliés, et même amis, après s'être entredéchirés dans la plus terrible des guerres,
- que ces Communautés réunissent maintenant douze pays libres et démocratiques,
- et que de plus en plus l'ensemble de ces pays est considéré comme une entité économique, sinon politique.

L'habitude que nous avons prise de mettre sans cesse en évidence les divergences ne doit pas nous faire oublier les acquis, et les problèmes non résolus qui freinent l'intégration ne doivent pas nous cacher le fait que chaque pas accompli est un pas vers l'union.

Les principaux défis qui sont aujourd'hui lancés aux constructeurs de l'Europe concernent l'extension du pouvoir de décision supra-national et, l'intégration économique et la réalisation de politiques communes. Ces enjeux sont interdépendants et il faudra les approcher parallèlement.

Ils ne sont certes pas faciles à réaliser. Aussi permettez-moi de me retourner vers les pères fondateurs de l'Europe pour rappeler quelle a été leur manière de mettre en oeuvre leur projet bien plus audacieux encore. Le plan SCHUMAN prévoyait de mettre en commun les secteurs économiques clés des pays européens concernés, à savoir les industries du charbon et de l'acier. En outre, il a créé un organe, supranational, la Haute Autorité, ayant un pouvoir réel, et capable de passer outre à l'opposition des Etats nationaux.

Cette recette peut encore nous servir. Ce que nous voulons mettre en commun aujourd'hui c'est l'ensemble du marché des biens et des services. Il s'agit là d'un but en soi, mais aussi bien au-delà, du meilleur moyen de lever les principaux conflits d'intérêt entre les pays et donc de renforcer la cohérence de la communauté. Pour y parvenir il faut disposer d'une instance capable de prendre des décisions. L'accord de Luxembourg s'inscrit parfaitement dans cette logique en introduisant la règle de la majorité qualifiée au

Conseil pour la plupart des secteurs du marché intérieur.

J'aimerais ajouter que la convergence entre les économies et surtout entre les politiques économiques pourrait au mieux être atteinte en poussant plus loin l'intégration au niveau financier et monétaire.

Si nous voulons que nos pays se mettent d'accord sur des politiques communes, nous devons chercher à les lier entre eux, afin qu'ils aient des intérêts communs. En retenant cette leçon que nous a donnée Robert SCHUMAN, nous aboutirons sans aucun doute à brève échéance au stade où les pays membres seront prêts également à céder une partie significative du pouvoir législatif au Parlement Européen. Ce ne sera qu'à partir de ce moment que les institutions européennes pourront assumer pleinement le rôle qui leur revient.

Ce chemin vers l'intégration européenne nous a été tracé par les pères de l'Europe. Si nous le suivons avec patience, il ne faillira pas à aboutir. Ce sera là sans aucun doute la manière la plus digne de soigner la mémoire de celui que nous commémorons aujourd'hui: Robert SCHUMAN.

Au nom du Gouvernement luxembourgeois, je vous remercie vivement d'être venu aujourd'hui, et je vous incite à redécouvrir les racines et l'oeuvre de Robert SCHUMAN que nous avons tâché d'éclairer par une exposition à sa mémoire.

Le 8 juillet 1986, Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, assista à la commémoration du centenaire de Robert Schuman à Scy-Chazelles. Monsieur Santer, accompagné de Monsieur Jean Spautz, Ministre de l'Intérieur et Président du Parti Chrétien Social, déposa des fleurs sur la tombe de Robert Schuman. A cette cérémonie participaient Monsieur Helmut Kohl, Chancelier fédéral de la République Fédérale d'Allemagne, Monsieur Alain Poher, Président du Sénat français, et Monsieur Pierre Mehaignerie, Ministre français de l'Equipement et Président du Centre des Démocrates Sociaux de France. Après la cérémonie à Scy-Chazelles, les personnalités se sont rendus à Strasbourg où eut lieu au Palais des Congrès une manifestation en hommage à la mémoire de Robert Schuman. A cette occasion Monsieur Jacques Santer a prononcé le discours suivant:

Allocution prononcée par Son Excellence Monsieur Jacques SANTER, président du Gouvernement luxembourgeois, à l'occasion de la commémoration du centenaire de la naissance de Robert SCHUMAN, devant le Groupe du Parti Populaire Européen, à Strasbourg, le 8 juillet 1986

La célébration du centième anniversaire de la naissance de Robert SCHUMAN a donné lieu, en cet été 1986, à une série de manifestations commémoratives, dont chacune est l'occasion à la fois de remonter aux sources de l'Europe communautaire et de penser à l'avenir de celle-ci, d'exprimer nos espoirs et nos souhaits et de réaffirmer notre volonté d'oeuvrer pour une relance du processus d'unification européenne.

Il a été souvent souligné, et encore récemment lors des cérémonies commémoratives à Luxembourg, que les origines pluri-culturelles de Robert SCHUMAN lui ont sans doute facilité son choix déterminé en faveur de l'Europe unie. Robert SCHUMAN est né à

Luxembourg, où il a passé son enfance et sa jeunesse. Il entretenait des contacts fréquents avec ses cousins habitant non loin de la frontière en Lorraine et en Belgique. Son père était Lorrain, et avait vu sa nationalité changer avec les aléas de la guerre. Robert SCHUMAN a fait ses études en Allemagne; il s'est ensuite établi comme avocat en Lorraine et est devenu Français avec celle-ci. Il est enfin entré à la Chambre des Députés française comme élu de la Moselle et il est devenu Ministre français des Affaires Etrangères et Président du Conseil. Il a ainsi, au cours de sa vie, appris à connaître et à estimer plusieurs pays européens, et surtout la région frontalière qui a tant souffert des séquelles de trois guerres successives entre les puissants rivaux que furent l'Allemagne et la France. Pour lui le problème de la réconciliation entre ces deux pays prenait une dimension bien plus grave encore que pour la plupart de ses contemporains.

Le souci de sauvegarder la paix en Europe et dans le monde correspondait d'ailleurs parfaitement au caractère de cet homme, qui, malgré ses hautes qualités et fonctions, demeurait simple et modeste, à qui l'on atteste un esprit de calme et d'humour, et qui a fait son chemin en politique en jouant de son amabilité, de sa sincérité, de son intelligence et de sa fine connaissance des hommes.

Le pas déterminant qu'il a franchi en 1950, il ne l'a certes pas fait en fonction de ses propres ambitions, ni pour entrer dans l'histoire. Il a pris sans doute un grand risque politique, et il en était conscient, mais il l'a assumé parce qu'il avait compris que les propositions que lui soumettait Jean MONNET constituaient une voie, peut-être l'unique voie, qui pouvait amener les pays européens à devenir alliés plutôt qu'adversaires, et à entreprendre la reconstruction de l'Europe en commun plutôt que de persister à se nuire mutuellement.

Si sans doute ses origines pluri-culturelles et son caractère d'homme de paix ont été pour beaucoup dans l'oeuvre de Robert SCHUMAN, je me dois d'évoquer un autre aspect de sa personnalité, peut-être plus déterminant encore. Le jeune étudiant SCHUMAN s'était déjà fait remarquer pour le dynamisme qu'il développait au sein des mouvements d'étudiants catholiques allemands, et ce à tous les sites universitaires qu'il fréquentait. Son retour en Lorraine le voit de plus en plus jouer un rôle dans les milieux proches de l'Eglise. C'est en tant que chrétien engagé que Robert SCHUMAN a fait ses débuts dans la vie publique et c'est en tant que tel qu'il s'est fait élire député de Moselle. Cet engagement religieux, il ne l'a jamais nié. Au contraire il l'a affirmé, même si ce label peut lui avoir nui parfois au niveau national, alors que la vie politique française est plutôt tournée vers la laïcité.

Le démocrate chrétien SCHUMAN était attaché à la paix et à la démocratie. Réaliste, il avait parfaitement compris qu'une nouvelle hostilité entre les vieux pays d'Europe ne pouvait que menacer l'une et l'autre. Pragmatique, il a su considérer les atouts du projet que lui soumettait Jean MONNET. Courageux enfin, il a pris sur lui la lourde responsabilité de lancer son fameux appel du neuf mai.

Son initiative a débouché sur la création de la C.E.C.A., première Communauté européenne. Il a su convaincre les Etats d'abandonner une partie de leur souveraineté en faveur de la Haute Autorité qui pre-

nait le caractère d'une instance supranationale. Au sein de la Communauté, les pays membres ont largement renoncé à se quereller pour collaborer plutôt afin d'assurer au mieux la prospérité commune. Ainsi le Plan SCHUMAN ne devenait-il pas seulement l'instrument de la réconciliation franco-allemande, mais, conformément à la volonté de ses instigateurs, il représentait le premier pas d'une longue route non encore achevée vers l'unification européenne.

Mais aujourd'hui, devant la lenteur de notre progression sur cette même route, nous ne pouvons nous empêcher de nous poser la question si nous sommes des successeurs dignes de Robert SCHUMAN. Où voit-on encore le reflet de son engagement et de son courage?

Il est vrai que nous ne devons pas oublier que Robert SCHUMAN était aussi un réaliste. Ce n'était pas un idéalisme aveugle qui l'animait, mais la conviction que la voie qu'il choisissait était la bonne, et qu'elle était praticable. Dès le départ il prévenait lui-même que «l'Europe ne se fait pas en un seul jour, ni sans heurts, que rien de durable ne s'accomplit dans la facilité». Nous devons en tenir compte si nous dressons aujourd'hui le bilan de nos accomplissements.

L'habitude que nous avons prise de mettre sans cesse en évidence les échecs et les divergences ne doit pas nous faire oublier les nombreux acquis. Douze pays libres et démocratiques sont aujourd'hui réunis au sein des Communautés. Ils sont conscients de leur interdépendance et la solidarité entre eux, si elle n'est pas toujours parfaite, est pourtant bien réelle. Même si toutes les barrières intérieures ne sont pas abolies, il n'en reste pas moins que les relations économiques sont privilégiées entre les pays partenaires.

La voie suivie par Robert SCHUMAN et Jean MONNET consistait à faciliter la collaboration en

renforçant la convergence des intérêts des pays par le biais du marché commun du charbon et de l'acier. Cette leçon, nous pouvons en tenir compte pour mieux relever les défis que nous pose actuellement notre mission d'unification européenne.

La recette des pères de l'Europe nous invite notamment à réaliser les objectifs concernant le marché intérieur. L'acte unique de Luxembourg, et c'est un de ses principaux mérites, nous donne sans doute les moyens d'arriver à cette fin ambitieuse.

Un effort tout particulier dans le domaine de l'intégration monétaire et financière ne peut par ailleurs que faire mieux converger les économies nationales, et faciliter de cette façon la coordination des politiques économiques.

La solidarité entre toutes les régions de la Communauté devra s'exprimer concrètement à travers des efforts continus visant à améliorer la cohésion économique et sociale.

En procédant par cette voie, nous aboutirons sans aucun doute à brève échéance au stade où les pays membres encore réticents aujourd'hui seront prêts également à céder une partie significative du pouvoir législatif au Parlement Européen. Ce ne sera qu'à partir de ce moment que les institutions européennes pourront assumer pleinement le rôle qui leur revient.

Rendre hommage à Robert SCHUMAN, c'est surtout, je crois, agir avec détermination pour achever l'oeuvre qu'il a entamée. J'ose espérer que le père de l'Europe aura réussi, à travers les manifestations commémoratives qui sont organisées cette année pour célébrer sa mémoire, de donner un nouveau coup de pouce à l'intégration européenne.

Le Congrès Mondial de l'International Transport Workers' Federation à Luxembourg

Du 31 juillet au 8 août 1986 a eu lieu à Luxembourg le 35e Congrès mondial de l'International Transport Workers' Federation auquel participaient quelque 800 délégués de 67 pays. Au cours de la séance inaugurale des discours furent prononcés par Monsieur Josy Konz, président de la FNCTTFEL, Monsieur John Castegnaro, président de la Confédération Générale du Travail (CGT), Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmaster de la Ville de Luxembourg, Monsieur Stanley Clinton-Davis, membre de la Commission des Communautés européennes, Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Etrangères, et Monsieur Fritz Prechtel, président de l'ITF.

Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, lors de la séance d'ouverture du 35e Congrès mondial de l'ITF.

Allocution prononcée par Monsieur Jacques SANTER Président du Gouvernement

C'est un honneur pour notre pays que de pouvoir accueillir le 35e congrès mondial de l'International Transport Workers' Federation qui, par le nombre de ses participants, mais plus encore par la diversité et la

multitude des travailleurs qu'ils représentent, acquiert une importance toute particulière.

Le congrès qui débute aujourd'hui prend en effet une envergure mondiale. Il réunit des centaines de délégués en provenance de tous les continents et de tous les horizons. Les continents se trouvaient autrefois séparés par des océans infranchissables. Aujourd'hui, grâce aux moyens de transports modernes, ils se sont rapprochés les uns des autres et nous pouvons sans peine les relier en quelques heures par avion. Les transports de personnes rapprochent les hommes et les cultures. Les transports de marchandises connectent les marchés et rendent accessibles dans tous les pays les produits les plus divers. Les hommes et les femmes travaillant dans les services de transports, représentés ici à travers leurs délégués, portent et supportent le poids de cette mission essentielle.

Le développement des moyens de transport aujourd'hui usuels est un phénomène encore relativement récent et qui a largement contribué à changer la face du monde. L'introduction des chemins de fer a été un facteur déterminant de la première révolution industrielle. L'impact économique, mais aussi culturel, de cette innovation a été tel que, au Luxembourg, la chanson qui célèbre le premier train dans notre pays

a figuré longtemps comme hymne nationale. Cet événement signifiait en effet l'entrée du pays dans l'ère industrielle.

Aujourd'hui les services de transport représentent quelque sept pour cent du produit intérieur brut et occupent une fraction comparable de la population active. La généralisation de la voiture particulière offre aux individus une liberté de déplacement impensable autrefois, et qui est encore complétée par les réseaux de transport en commun de personnes. Les autoroutes et les lignes aériennes relient les pays et les continents.

L'individu peut choisir entre une panoplie de moyens selon le type du déplacement. La gamme s'étend de la bicyclette à l'avion supersonique, en passant par la motocyclette, la voiture particulière ou le taxi, le bus, le tramway ou le métro, le bateau, l'avion voire l'hélicoptère, et encore je me limite aux transports de personnes.

Le transport de marchandises est le support du commerce international à grande échelle. Le choix des consommateurs est ainsi diversifié et leur confort amélioré.

Les individus et les entreprises peuvent partiellement subvenir eux-mêmes à leurs besoins de transport, mais ils ont en outre la possibilité de recourir aux services offerts, soit par des entreprises privées, soit par les pouvoirs publics. L'Etat intervient dans ce vaste marché à plusieurs titres.

C'est lui en effet qui aménage, coordonne, et finance pour une grande partie les infrastructures utilisées; les routes et autoroutes, les lignes de chemins de fer avec leurs stations, les ports et les canaux ainsi que les aéroports. En prélevant des taxes, sur les carburants notamment, il intervient dans les rapports de prix. Par les réglementations concernant la sécurité ou l'environnement, il peut favoriser l'un ou l'autre des différents moyens. Enfin et surtout, les pouvoirs publics, au niveau national, régional ou communal sont eux-mêmes prestataires de services de transport et interviennent de cette façon directement dans le marché.

Cette présence multiple des pouvoirs publics au niveau d'un secteur essentiel de l'économie exige une politique particulièrement bien agencée.

La possibilité de pouvoir se déplacer comme il l'entend est une liberté essentielle de l'individu et le transport des personnes à leur lieu de travail est une nécessité incontestée. Toutes les personnes n'ont pourtant pas les moyens d'acheter une voiture ni la capacité de la conduire. L'Etat doit donc veiller à l'existence d'un réseau de transports en commun suffisamment dense et bien coordonné, qui offre ses services à des prix abordables. Il peut laisser se développer des entreprises privées pour assurer cette tâche, mais il ne peut éviter de les contrôler et de les suppléer au cas où elles font défaut. Les communes urbaines ont intérêt à prévoir également des transports publics afin d'assurer le transport des personnes, d'éviter l'encombrement des centres urbains et de résoudre les problèmes de stationnement.

Le transport des personnes doit être organisé de la façon la plus efficiente. Il faut éviter tout double emploi et utiliser le matériel le plus performant. L'impact budgétaire du financement des services de transport est en effet considérable. Tout en respectant

évidemment les droits légitimes des salariés, les gestionnaires des réseaux de transports publics doivent remplir leur mission tout en limitant au maximum un déficit qui reste sans doute inévitable.

Qu'il s'agisse de transports collectifs ou particuliers, publics ou privés, de marchandises ou de personnes, c'est à l'Etat qu'il incombe également de veiller à l'existence des infrastructures indispensables. Les investissements en question demandent un effort financier important, mais une infrastructure solide permettant un système de transports efficace constitue indiscutablement un préalable au développement économique équilibré.

La planification de ces investissements ne peut pourtant pas se passer de prendre en considération les nécessités écologiques. Les forêts et les espaces naturels ne peuvent sans cesse faire les frais de l'extension du réseau autoroutier notamment. L'Etat doit chercher à réconcilier les impératifs économiques et la nécessité de préserver l'environnement.

Une approche similaire doit d'ailleurs le guider par rapport au défi que lance à l'Europe le problème de la pollution de l'air et des pluies acides qui menacent la santé des forêts. Quelle mesure faut-il prendre à cet égard? Une solution commune des pays des Communautés Européennes serait hautement souhaitable en ce domaine. Une réorientation vers les transports en commun, l'introduction obligatoire du pot catalytique pour les voitures et l'imposition de limites de vitesse généralisées pourraient constituer des remèdes à appliquer au secteur des transports. Mais dès à présent nous pouvons nous féliciter de ce que de nombreux conducteurs acceptent désormais de réduire volontairement leur vitesse.

Cette attitude peut simultanément contribuer à rendre les routes moins dangereuses. En l'année européenne de la sécurité routière, je me dois d'évoquer cet autre problème éternel du secteur des transports que constitue la sécurité. De nombreuses mesures ont été prises au cours des dernières années, comme la limitation de vitesse, la ceinture de sécurité, le renforcement des contrôles techniques, la disparition de la plupart des routes à trois voies, les contrôles contre l'abus d'alcool.

L'année présente est le cadre d'une vaste campagne de sensibilisation dans toute l'Europe communautaire. Mais la route n'est pas seule à présenter des dangers, même si elle demande de loin le tribut le plus lourd. La sécurité aérienne n'est jamais parfaite non plus. Aux dangers techniques s'ajoutent ceux du terrorisme international. Des mesures de sécurité de plus en plus poussées seront nécessaires pour assurer la protection des passagers et des équipes contre les pirates de l'air et contre les bombes à retardement.

Les problèmes de sécurité font ainsi appel à l'Etat-gendarme et, comme ceux de l'environnement, à la réglementation. Dans les deux domaines, les pays doivent mener une action concertée pour arriver à leurs fins. La mise en place des infrastructures doit elle aussi être coordonnée avec les pays voisins. Enfin les pouvoirs publics se font eux-mêmes prestataires de services de transports, en complément des entreprises privées.

Mais au-delà de ces questions spécifiques, l'Etat est concerné par des questions plus générales qui intéressent les travailleurs du secteur des transports telles que les conditions de travail, la législation sociale, la poli-

tique salariale ou même le développement économique.

Il s'agit sans doute là d'une spécificité de ce secteur que de susciter l'intervention des pouvoirs publics à tous les niveaux. Les conclusions de votre congrès n'en présenteront que plus d'intérêt pour l'homme politique.

Politik für eine europäische Medienlandschaft, Realität und Vision

Dans le cadre de l'exposition internationale «Broadcast 1986» qui s'est déroulée du 24 au 28 juin 1986 à Francfort, Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat a participé le 25 juin à un symposium consacré au thème: «Privates Fernsehen - Privater Hörfunk - Politik - Inhalte - Wirtschaft». A cette occasion Monsieur Santer a prononcé un discours consacré au sujet suivant: «Politik für eine europäische Medienlandschaft, Realität und Vision». Nous reproduisons ci-après le texte de ce discours. Relevons qu'à la même occasion Monsieur Santer a visité le stand de la Société Européenne des Satellites qui a présenté à cette exposition internationale son système de satellite GDL/ASTRA.

Perspektiven einer europäischen Medienpolitik Realität und Vision

Erlauben Sie mir zuerst einmal, den Veranstaltern des heutigen Symposiums meinen Dank auszusprechen für die Gelegenheit, welche sie mir als Luxemburger bieten, heute einige Gedankengänge zur Medienpolitik in Europa vorzutragen. Wir haben es hierbei ganz offensichtlich zu tun mit dem konkret angewandten Prinzip des «free-flow of information» über nationale Grenzen hinweg, ein Thema auf das ich später zurückzukommen habe.

Wenn ich im Laufe meiner Ausführungen auch deutsche Positionen und Gegebenheiten anspreche, so möchte ich hierzu vorausschicken, dass ich mich als Ausländer keineswegs berufen oder berechtigt fühle, die interne deutsche Politik mitzubestimmen. Eigentlich sollten mir auch meine eigenen, nationalen Medienprobleme ausreichen, doch leider ist es so, dass wir alle im gleichen Boot sitzen, dass unser aller Medienfragen viele gemeinsame Aspekte besitzen und zum Teil nur europäische Lösungen finden können. Sehen Sie meine Ausführungen in diesem Sinne an als Überlegungen zu einem grenzüberschreitenden Problemkreis und als Gedankenanstöße aus einer internationalen Warte zur Befruchtung auch der nationalen Meinungsbildung.

Wir Luxemburger haben mehrere Gründe, uns der europäischen Dimension der Medienproblematik stärker bewusst zu sein und uns intensiver zu interessieren an der Presse- und Rundfunkszene in den Nachbarländern. Hierzu gehört zum ersten der Umstand, dass wir einen bedeutenden exportorientierten Dienstleistungssektor im Rundfunkbereich besitzen, welcher sich einen Marktanteil in allen Nachbarländern sichern konnte, sowohl beim Hörfunk als auch beim Fernsehen. Keinem Deutschen, keinem Belgier, keinem Franzosen brauche ich die Abkürzung RTL zu erläutern. Andererseits sind wir Luxemburger aber auch Konsumenten ausländischer Medien, als Leser, als Zuhörer und als Zuschauer. Wir kennen daher

Jusqu'au 8 août prochain, les délégués du 35e congrès mondial de l'I.T.F. auront l'occasion d'approfondir ces questions et bien d'autres. Je tiens pour ma part à exprimer mon espoir qu'ils connaîtront des discussions fécondes et un séjour très agréable pendant les quelques jours qu'ils passeront dans notre pays.

auch beispielsweise die grossen Qualitäten und die gelegentlichen kleinen Schwächen der deutschen öffentlich-rechtlichen Fernsehprogramme, welche bei uns täglich in erfolgreicher Konkurrenz stehen mit einem guten Dutzend anderer Programme aus Luxemburg, Belgien, Frankreich und - via Fernmelde-satellit - aus anderen Ländern.

Die ausländischen Sendungen sind in Luxemburg absolut willkommen, nicht nur weil wir sie gebührenfrei empfangen, sozusagen als audiovisuelle Zaungäste, sondern auch weil wir die importierten Medien generell nicht als eine Aggression oder einen Fremdkörper ansehen, sondern als eine Bereicherung. Als freiheitlicher Staat können wir uns eine Einschränkung der Wahl des mündigen Bürgers im Medienkonsum nicht vorstellen. Dabei kommt uns natürlich zugute, dass wir die Wahrung unserer nationalen kulturellen Identität nicht protektionistisch in der Abgrenzung und Abschirmung gegenüber fremden Einflüssen suchen - was in einem Kleinstaat unserer Dimension ohnehin utopisch wäre - sondern eher in einer ausgewogenen Teilnahme sowohl an der romanischen wie an der germanischen Kultur. In Luxemburg, wo übrigens der Anteil der Ausländer in der Wohnbevölkerung 25% übersteigt und bei den Aktiven fast 40% erreicht, finden wir es einfach sinnvoll, resolut europäisch zu denken, drei offizielle Sprachen gleichzeitig zu besitzen, und auch bewusst keine eigene Universität zu gründen um dadurch unsere Jugend dazu zu verleiten, auf hundert europäischen Hochschulen zu studieren und dabei europäische und damit neue Ideen zu sammeln.

Wenn ich dies hier anführe, so ist es nicht, meine Damen und Herren, um sie davon zu überzeugen, dass meine Landsleute die besseren Europäer sind, denen andere Nationen nacheifern müssten. Es scheint mir vielmehr so zu sein, dass Luxemburg auf Grund seiner zentralen geographischen Lage, seiner Kleinräumigkeit, der Vielsprachigkeit seiner Einwohner und anderer Umstände, in punkto Medien schon ein klein wenig in der Zukunft lebt. Wenn die Sozialwissenschaftler Recht haben mit ihrer These, im Zeitalter der neuen Kommunikationstechniken, schrumpfe die Welt zusehens dann erleben die Luxemburger vielleicht schon heute etwas von dem, was Europa morgen erwartet. Übrigens stehen uns unsere westlichen Nachbarn in dieser Entwicklung kaum noch nach, da auch der Durchschnittsbelgier längst seine zwölf bis sechzehn Fernsehprogramme in der Flimmerkiste zählt.

Die wirtschaftliche, vor allem aber die technische Entwicklung wird in den kommenden Jahren, mehr noch als in der rezenten Vergangenheit, die Rahmenbedingungen des audiovisuellen Medienangebotes verändern, und dies nicht nur im nationalen Bereich

sondern auch durch eine Sprengung der zwischenstaatlichen Abschottung. Neben den politischen Instanzen der Einzelstaaten in Europa ist daher vor allem auch die internationale Gemeinschaft als ganzes gefordert. Der Ausgangspunkt und die Triebfeder dieser Veränderungen liegen eindeutig bei den neuen Möglichkeiten, welche der technologische Fortschritt dem Publikum bietet; die Medienplaner ihrerseits laufen dieser Entwicklung eher hinterher, als dass sie sie hervorgerufen hätten oder begleiten würden.

Bedauerlich ist es auf alle Fälle, wenn die zuständigen Politiker ihrer Verantwortung, aus welchen Gründen auch immer, nicht gerecht werden können und keine klaren, zukunftsweisenden Lösungen durchsetzen. Durch Unentschlossenheit den Gerichtsinstanzen den Fall praktisch zu überlassen, kommt einer medienpolitischen Abdankung gleich, abgesehen davon dass dies nicht unbedingt der schnellere Weg ist, den wirtschaftlichen Akteuren jene Planungssicherheit zu geben, welche dieser, ohnehin mit enormen Marktrisiken behaftete Sektor dringend braucht. Vor allem ist es nicht Aufgabe der Justiz, sachgerechte politische Entscheidungen zu treffen, so dass die Richter nicht in der Lage sind, die eigentliche Sachfrage allen anderen Überlegungen voranzustellen, dass sie sich vielmehr - neben Prozedurgeplänkel und Kompetenzgerangel - vor allem der Wahrung von Rechtsprinzipien und der Auslegung von Gesetzestexten und Reglementierungen widmen müssen, welche nicht gerade im Hinblick auf den Sonderfall verfasst wurden, auf den sie nun anzuwenden sind.

So manche Politiker scheinen sich vor allem nicht der Tatsache bewusst zu sein, dass die Technik ihnen die medienpolitischen Entscheidungen geradezu abnimmt, wenn sie zu keinen Entschlüssen gelangen oder wenn sie unzeitgemässe Lösungen durchsetzen wollen. Unter bestimmten technischen Gegebenheiten, die vor Jahren Geltung hatten, waren restriktive Lösungen notwendig und angebracht, die nach und nach nicht mehr tragbar sind unter gänzlich veränderten Voraussetzungen. Der akute Mangel an Rundfunkfrequenzen und das Fehlen alternativer Verteilungsmöglichkeiten standen Pate bei der Geburt der nationalen Sendemonopole und der staatlichen und öffentlich-rechtlichen Strukturen des Rundfunksektors. Heute setzt sich mehr und mehr die Erkenntnis durch, dass die in unsern Verfassungen und Grundgesetzen festgeschriebene Meinungs- und Pressefreiheit sich auch in einer grösseren Auswahl an audiovisuellen Programmen niederschlagen muss, und dass das Angebot nicht länger ausschliesslich unter öffentlicher Kontrolle sein darf.

In andern politischen Systemen und auf andern Kontinenten mag das anders sein. Im Westeuropa von heute aber ist es nicht statthaft und wird es auch nicht länger hingenommen werden, dem mündigen Bürger dauerhaft und ohne ersichtlichen Grund, die neuen Möglichkeiten vorzuenthalten, welche die Technik schafft. So manche der Argumente welche heutzutage angeführt werden, um zu erläutern wieso die neuen, privaten Programme eine Gefahr für die Kultur, die Bildung, die Demokratie darstellen, erinnern uns an Diskussionen die im vergangenen Jahrhundert geführt wurden, um gegen die Abschaffung der Pressensur bei den Printmedien zu plädieren. Ich möchte den Gegnern der Liberalisierung, jenen von damals wie jenen von heute, durchaus nicht allen unterstellen, sie argumentierten nicht in guter

Absicht. Aber einige plädieren wohl in eigener Sache - und auch das ist legitim.

Es entspricht auch nicht unserem Wirtschaftssystem, staatliche Planer damit zu beauftragen, die Entscheidungen des Konsumenten zu treffen. So wie einst die Verkehrsmittel, so eröffnen heute die Massenkommunikationsmittel dem Menschen neue Horizonte, neue Entfaltungsmöglichkeiten. Und so wie dem Inlandstourismus sich der Auslandstourismus hinzugefügt hat, so wie längst die Möglichkeit besteht, sich auch ausländische Zeitungen, Zeitschriften und Bücher zu besorgen, so werden auch künftig ausländische Fernsehprogramme oder ausländische Bildschirmtext-Angebote zur Verfügung stehen.

Denn, und dies ist für mein Thema von Wichtigkeit, die Technik ermöglicht auch, über Kabel und Satellit, die Heranführung und die Verteilung von Programmen ausländischer Herkunft. Mehr noch: die leistungsstarken und mittelstarken Satelliten erlauben in Kürze den Direktempfang fremder Programme auf dem ganzen nationalen Territorium, eine Möglichkeit die bisher nur in unmittelbaren Grenzgebieten gegeben war. Die betreffenden Programme entsprechen in ihrer Gesamtgestaltung und in ihren Einzelbestandteilen nicht notwendigerweise in jeder Hinsicht den Vorstellungen und den Vorschriften der nationalen Behörden des Empfangslandes. Die Versuchung besteht daher bei den nationalen Medienbürokraten, über Zulassungsbestimmungen im Kabelwesen oder über andere Einschränkungen, etwa fernmelderechtlicher Art, beim Satellitenempfang, die Konkurrenz des Auslandes auszuschliessen, um so die eigenen Bürger vor allen als negativ empfundenen Einflüssen zu bewahren. Nicht überall unterliegen die Verantwortlichen dem Protektionismus: ein konkretes Beispiel stellt die Bundesrepublik dar, in welcher fast alle Landesregierungen die Ermächtigung erteilt haben, das aus Luxemburg über den Fernmeldesatelliten Eutelsat 1 kommende Programm RTL PLUS in die Kabelinseln einzuspeisen, so dass neben dem terrestrischen Empfang im Saarland und in Rheinland-Pfalz immerhin schon eine Million deutscher Haushalte dieses Programm in ihre Auswahl einbeziehen können.

Die neuen Medien aus dem Ausland oder mit Programmanteilen aus dem Ausland werden zuweilen hingestellt als Faktoren kultureller Überfremdung. Die Gefahr unerwünschter Einflüsse besteht selbstverständlich, vor allem wenn es nicht in Europa zu einem Konsensus kommt über bestimmte Spielregeln. Alles in allem aber glaube ich weder an die Notwendigkeit noch an die Nützlichkeit audiovisueller Maginot-Linien oder Siegfried Linien, um die Bilderinvasion zu verhindern. Man sollte doch für einmal stärker darauf bedacht sein, die eigene Kultur zu erhalten und zu stärken, indem man versucht sie europaweit auszustrahlen, und man sollte im Gegenzug akzeptieren, dass die Nachbarn und Partner das gleiche tun. Europa bauen wir nicht, indem wir uns kommerziell, finanziell und kulturell abschirmen und abkapseln, sondern indem wir uns gegenseitig bereichern und befruchten und an einem vereinigten Europa in einer breiten kulturellen Vielfalt arbeiten. Es kann meiner Meinung nach einfach keinen Zweifel darüber geben, dass eine bessere Information über die andern in Europa auch mehr Verständnis für sie bringt, eine bessere Zusammenarbeit auf allen Gebieten, eine dauerhaftere wirtschaftliche und politische

Integration und damit einen dauerhafteren Frieden in Europa.

Es tut mir leid in diesem Zusammenhang ein paar harte Worte sagen zu müssen über das traditionelle Fernsehen in Europa. Es genügt nämlich nicht, bloss an die neuen Programme Ansprüche zu stellen, welchen diese in der Anfangsphase unmöglich gerecht werden können, oder ihnen eine angebliche Coca-Cola-Kultur anzudichten. Es ist nicht deren Schuld, wenn wir in Luxemburg, wo recht viele öffentlich-rechtliche Programme zu empfangen sind, gleich viermal jede Dallas-, Denver- und Dynastie-Folge sehen konnten und können, und wenn gleiches leider nur für amerikanische Serien gilt. Anders ausgedrückt: der audiovisuelle Programmaustausch in Europa ist praktisch inexistent und jener über den Atlantik hinweg ist eine reine Einbahnstrasse. Grenzüberschreitende Kooperation wie auch Mehrfachverwendung von Produktionen scheinen weitgehend unbekannte Begriffe zu bleiben in Europa.

In ihrem Grünbuch «Fernsehen ohne Grenzen» veröffentlicht die Kommission der Europäischen Gemeinschaften eine sehr aufschlussreiche Statistik, die zum Beispiel belegt, dass von den ausländischen Filmen in den französischen Fernsehprogrammen über 80% aus den Vereinigten Staaten stammen, aber nur 2% aus der Bundesrepublik, dass in Grossbritannien die Amerikaner es sogar auf 94% der Auslandsfilme bringen, die Deutschen auf ganze 0,3% und die Italiener und Franzosen auf je 1%. Ich möchte es nicht unterlassen, hier zu unterstreichen, dass die Werte für die bundesdeutschen Programmgestalter wesentlich europäischer ausfallen, mit nur 54% US-Anteil. Aber auch das ist noch zuviel.

Die Einkäufer der neuen Programmgesellschaften werden sich angesichts ihrer Budgets wohl ihrerseits auch massiv mit billigeren, da schon amortisierten amerikanischen oder brasilianischen oder andern überseeischen Programmbestandteilen eindecken. Ob sie aber die obengenannten Daten noch übertreffen werden, das bleibt zu beweisen. Ich vertrete den Standpunkt, dass in Europa nicht genug koproduziert wird und dass nicht genügend Programmelemente mehrfach, unter anderem auch in den Partnerländern, verwendet werden. Die erweiterte Nachfrage, die die neuen Kanäle darstellen, muss genutzt werden, um eine neue europäische Programmindustrie entstehen zu lassen, wie es die Brüsseler Kommission ja auch anstrebt. Man denke auf dem Gebiet der Fiktion doch nur an die Fundgruben, welche die Literatur der einzelnen europäischen Nationen darstellt. Ich möchte hier nicht weiter auf die Programmfrage eingehen, zumal Herr Scholl-Latour dieses Thema eingehend behandeln wird.

Es liegt mir nicht, komplexe Fragen zu vereinfachen, zu verharmlosen oder wegzudiskutieren. Die Gefahr des Unterlaufens nationaler Vorschriften ist und bleibt eine legitime Sorge einer jeden Regierung. Erlauben Sie mir als Illustration einen Augenblick auf die Mediensituation in Luxemburg zurückzukommen, welche ich eingangs beschrieb. Wenn ich täglich neben fünf in Luxemburg herausgegebenen Zeitungen auch Organe aus allen Nachbarländern auf meinem Schreibtisch finde - etwa ein renommiertes Blatt aus der Stadt in der wir uns befinden - so ist die Bereicherung für mich ganz indiskutabel. Bei jenen meiner Landsleute aber, welche die deutsche Boulevard- und

Regenbogenpresse verschlingen in Ermangelung nationaler Produkte dieser Art, ist die geistige Befruchtung schon weniger offensichtlich; immerhin mag man noch von einem gewissen Unterhaltungswert sprechen. Wenn aber Jahr für Jahr tonnenweise Schund und Schmutz aus deutschen Landen ihren Weg in Luxemburger Familien finden, so darf man den entsprechenden Einfluss durchaus auch als negativ ansehen.

Aber, meine Damen und Herren, ist daran der gemeinsame Markt schuld? Der freie Verkehr von Gütern und Dienstleistungen, die offenen Grenzen in Europa? Luxemburg, das keine Autoindustrie besitzt, wird doch auch nicht den Import von Verkehrsmitteln untersagen, um die Zahl der Verkehrstoten zu senken. Wenn es Dinge gibt, welche reglementiert werden müssen, dann sollten wir doch den Mut haben, sie zu reglementieren. Und benutzen wir sie bitte nicht zu unangebrachten Überlegungen! Warum sollen wir denn keine europaweiten Jugendschutz-Bestimmungen vereinbaren können, oder nicht bestimmte Arten von Werbung untersagen? Aber es ist nicht ehrlich, wenn man vortäuscht den Zuschauer vor Werbung schützen zu wollen, in Wirklichkeit aber nur den neuen Programmen, welche keine andere Einnahmequelle besitzen - und auch keine andere beanspruchen - über mehr oder weniger willkürliche Vorschriften das Leben versauern möchte, während ihre Konkurrenz von hohen sozialen Zwangsabgaben, den sogenannten Rundfunkgebühren, profitiert? Ich möchte auch diese Problematik nicht vertiefen, da sie im Referat von Herrn WILHELM behandelt wird.

Ich kann hier nicht alle Argumente anführen, welche für eine gemeinsame europäische Medienpolitik plädieren.

Es gibt zwei grosse Kategorien. Die ersten sind wirtschaftlicher Art und entfliessen der Tatsache, dass Hörfunk und Fernsehen als Dienstleistungen gemäss den römischen Verträgen unter die Bestimmungen des freien Verkehrs und der Nichtdiskriminierung in der Europäischen Gemeinschaft fallen. Ich war, wie Sie vielleicht wissen, im letzten Jahr Vorsitzender des Europäischen Rates und möchte deshalb noch hinzufügen, dass die Luxemburger Beschlüsse, auf Gemeinschaftsebene endlich Ernst zu machen mit dem gemeinsamen Binnenmarkt, den Abbau von technischen, bürokratischen und sonstigen Hindernissen noch dringender verlangen.

Die zweite Gruppe von Argumenten sind politischer Art. Sie entfliessen etwa der Europäischen Konvention über die Wahrung der Menschenrechte und die Grundfreiheiten von 1950 oder der Menschenrechts-erklärung der Vereinten Nationen von 1948. Ich möchte diese Texte weder zitieren noch im einzelnen analysieren. Halten wir lediglich fest, dass sie die Meinungs- und Ausdrucksfreiheit des einzelnen festschreiben, einschliesslich des Rechtes, Informationen und Ideen, ungeachtet von Staatsgrenzen, zu empfangen und zu verbreiten. In rezenter Vergangenheit war es vor allem die Schlussakte der Konferenz von Helsinki, welche den freien Fluss der Information in Europa forderte, wobei der sogenannte dritte Korb die Absicht unterstrich, Verbesserungen herbeizuführen bei der Verbreitung von Informationen, dem Zugang zu Informationen und dem Austausch von Informationen, einschliesslich von Film, Hörfunk und Fernsehen.

In unseren nationalen Verfassungen und Grundgesetzen sind zudem in der Regel Bestimmungen eingeschrieben über die persönlichen und politischen Freiheiten, vor allem auch über die Meinungs-, Presse- und Informationsfreiheit, welche in unseren Tagen sinngemäss Anwendung finden müssen auf die neuen Medien und die Techniken der Massenkommunikation, nicht zuletzt auch im grenzüberschreitenden Bereich.

Diese grossen politischen Prinzipien mögen nicht alle direkt einklagbar sein für den einzelnen Bürger. Es mag durchaus möglich und notwendig sein, durch allgemeine Gesetze bestimmte Einschränkungen, z.B. technischer Art, zu erlassen, welche mit dem Geist der Texte vereinbar sind. Aber ein grosser Leitgedanke müsste uns in diesem Zusammenhang alle beseelen: als Demokraten können wir es uns unter keinen Umständen leisten (auch noch unsererseits wäre ich versucht hinzuzufügen), diese Grundsätze irgendwie restriktiv auszulagern. Wir Politiker sind verpflichtet, gegebenenfalls unsere Techniker und Bürokraten zu bremsen, wenn sie dem Reglementierungsdrang zu unterliegen drohen. Eine Einschränkung der Freiheiten des Bürgers darf es nur dort und nur so lange geben, wie dies zwingend erforderlich ist. Ich habe vorhin darauf hingewiesen, dass die Knappheit der Frequenzen vor Jahrzehnten monopolistische Lösungen notwendig machte, die heute nicht mehr gleichermaßen erforderlich sind. Die neue Sachlage verlangt daher nach einer Liberalisierung, die nicht aus Bequemlichkeit oder wegen Partikularinteressen unterbleiben darf.

Sie haben vielleicht gelegentlich den Eindruck, in der Bundesrepublik, angesichts der weitgehenden Zuständigkeit der Landesregierungen verbunden mit den auseinanderdriftenden politischen Ansichten der entsprechenden Politiker, in einer besonders schwierigen Lage zu sein. Ich darf Ihnen aber versichern, dass Sie in guter Gesellschaft sind mit Ihren Problemen. In Belgien etwa fühlen sich mehrere Regierungen zuständig für die Medienpolitik, ohne dass die Kompetenzlage so klar abgegrenzt wäre wie in der Bundesrepublik.

In Frankreich haben nunmehr während Jahren die unterschiedlichsten Beamten, Verwaltungen, Ministerien und noch höher gestellte Instanzen gegensätzliche Lösungen angestrebt, und nachdem die gleiche Regierung mehrere spektakuläre Kehrtwendungen vorgenommen hatte, hat schliesslich eine neue Regierung praktisch alle getroffenen Entscheidungen wieder rückgängig gemacht.

Auf der europäischen Ebene ist man nicht einig darüber, was im Rahmen der Europäischen Gemeinschaften und was im Rahmen des Europarates oder noch anderswo behandelt und geregelt werden soll, oder ob man verbindliche Direktiven oder blosser Empfehlungen anstreben soll. Ja, selbst diejenigen, welche den Standpunkt vertreten, es stehe den zwischenstaatlichen europäischen Organisationen und ihren Gremien und Apparaten nicht zu, sich in die nationale Medienpolitik der einzelnen Staaten einzumischen, sind sich nicht einig darüber, ob dem so sein soll, weil jedes Land ohnehin alle Programme verbieten darf, die ihm kulturell, politisch oder anderswie nicht behagen, oder aber weil jedes Land ohnehin alle ausländischen Programme ohne jedwelche Einschränkung zulassen muss.

Mir scheinen wenig Zweifel daran zu bestehen, dass Fernseh- und Rundfunkprogramme unter anderem auch Dienstleistungen im Sinne des EG-Rechtes sind, und sie daher den Regeln der Freizügigkeit und des gemeinsamen Binnenmarktes zu unterwerfen sind. Da sie aber darüber hinaus auch andere, nicht wirtschaftliche Aspekte berühren, erscheint es mir zweckmässig, die entsprechenden Probleme in einem positiven Geist des gegenseitigen Respektes zu lösen. Es würde uns zu weit führen, hier alle strittigen Fragen im einzelnen anzuführen und zu analysieren, zumal ich im Verlaufe meiner Ausführungen viele Aspekte schon in der einen oder anderen Form angesprochen habe.

Ich möchte nur ein Beispiel von denkbarer wirtschaftlicher Diskriminierung anführen, welche meiner Meinung nach einen offenen Verstoß gegen die Regeln der Europäischen Gemeinschaft darstellen würde. Vor zwei Jahren wurden die Postverwaltungen von der Europäischen Organisation für Satellitentelekommunikation EUTELSAT aufgefordert, den geplanten Luxemburger Fernmeldesatelliten zu boykottieren und seine Benutzung auf dem jeweiligen Territorium zu untersagen. Dieser Satellit ist von seinem juristischen Status her wegen der genutzten Frequenzen kein direktstrahlender, sondern ein Fernmelde-Satellit, so dass seine Benutzung dem Fernmelderecht unterliegt. Nachdem aber für ähnliche Satelliten, nämlich jene von Eutelsat und Intelsat, der private Direktempfang unter bestimmten Voraussetzungen in einer Reihe von Gemeinschaftsländern gestattet wird, glauben wir, dass eine Diskriminierung unseres Satelliten nicht mit dem Gemeinschaftsrecht vereinbar ist. Fernmelderechtliche Vorschriften stellen gewiss eine Notwendigkeit dar, sie dürfen aber nicht zweckentfremdet und missbraucht werden. Mein Beispiel bleibt aller Voraussicht nach ein rein theoretisches, da nicht nur eine wachsende Anzahl von Postverwaltungen Verständnis bis Sympathie für unser Satellitensystem entwickelt, sondern auch Eutelsat mit uns in Verhandlungen getreten ist über ein geordnetes Nebeneinander, und mir eine Einigung in diesem Sinne, nach dem Besuch den der Eutelsat-Generalsekretär H. CARUSO mir vor gut acht Tagen abstattete, durchaus denkbar erscheint.

Damit aber, meine Damen und Herren, komme ich schon zu den technischen Fragen der europäischen Medienpolitik und den volkswirtschaftlichen Aspekten. Die ganze Mediendebatte ist ja eigentlich nur in Fluss gekommen, weil neue technische Möglichkeiten oder auch die Perspektiven solcher Entwicklungen die Geister beflügelt haben, bei den Konsumenten wie bei den Unternehmen.

In der Bundesrepublik werden nun schon seit Jahren erhebliche Anstrengungen unternommen, um die neuen audiovisuellen Möglichkeiten dem Bürger näher zu bringen über die flächendeckende Verkabelung. Diese Politik wird zügig und erfolgreich vorangetrieben und hat natürlich auch beträchtliche wirtschaftliche, finanzielle, arbeitsmarktpolitische und andere Auswirkungen. In Luxemburg und den anderen Beneluxstaaten ist die Fernseh- und die Hörfunkverteilung über Gemeinschaftsantenne seit längerem eine geschätzte Realität. Für mich persönlich besteht

kein Zweifel daran, dass die Breitbandverkabelung, wie sie die Bundespost durchführt, eine zukunftsorientierte Lösung darstellt, da sie auch für die interaktive Kommunikation grosse Perspektiven eröffnet. Es steht allerdings fest, dass es nicht möglich sein wird, in wenigen Jahren die Versorgung der Gesamtbevölkerung sicherzustellen. In anderen Ländern, etwa in Frankreich oder Grossbritannien, steckt der Kabel sogar noch in den Kinderschuhen und kommt zuweilen nicht recht vom Fleck.

Deshalb wurden denn auch erhebliche Erwartungen in die Technologie der leistungsstarken, direktstrahlenden Fernsehsatelliten gestellt. Im nächsten Jahr sollen die beiden ersten Satelliten dieser Art, der deutsche TV-SAT und der französische TDF, in Dienst gestellt werden. Über ihre Benutzung sind aber noch keine definitiven Entscheidungen getroffen. Die Zukunft des Konzeptes wird weiterhin angezweifelt, vor allem weil die Wirtschaftlichkeit zur Diskussion steht, nachdem es sich herausgestellt hat, dass sogenannte mittelstarke Satelliten, die zu vergleichbaren Gesamtkosten statt 4 Fernsehkanäle deren 16 betreiben, mit einem vergleichbaren Empfangsgerät beim Zuschauer auskommen, das heisst mit einem Parabolspiegel von 60 bis 85 cm. Und dieses Konzept wird seinerseits auch schon Ende kommenden Jahres in Betrieb gehen können mit dem Luxemburger Satellitensystem, das Ihnen dieser Tage auf der BROADCAST unter seiner kommerziellen Bezeichnung ASTRA vorgestellt wird durch die «Société Européenne des Satellites», ein breites europäisches Konsortium in welchem die bundesdeutschen Interessen vertreten sind über die Gruppen der Deutschen Bank und der Dresdner Bank.

Luxemburg entwickelte Ende der Siebziger Jahre Pläne für einen direktstrahlenden Satelliten namens LUXSAT, die sich aber nie konkretisierten. Vor nunmehr drei Jahren liessen wir uns vom «medium power» - Konzept überzeugen, zu einem Zeitpunkt, wo die europäische Weltraumindustrie dies als Unfug und «science fiction» abtat. Schon 1983 unternahmen wir Schritte, um uns die notwendigen Frequenzen bei der Internationalen Fernmeldeunion zu sichern; wir schreckten nicht davor zurück, einen amerikanischen Satelliten in Auftrag zu geben, nachdem die europäischen Hersteller kein echtes Interesse zeigten. Das alles erlaubt es uns, Europa jetzt schon die Lösung der Zukunft anzubieten. Der für Mai kommenden Jahres bei Ariane gebuchte Start wird sich wohl leicht verzögern wegen der Probleme der europäischen Rakete. Dann aber eröffnen sich neue Perspektiven für die Programmgesellschaften, die Hersteller von Empfangsgeräten und Parabolantennen, wie auch für die Kabelbetreiber und die bilderrhungrigen Zuschauer. Dass unsere Wahl die richtige war, ist heute allgemein anerkannt, hat kürzlich doch auch Eutelsat für seine Fernmeldesatelliten der zweiten Generation

die gleichen Parameter festgelegt: Satelliten mit sechzehn mittelstarken Transpondern, die auf Antennen von 85 cm abzielen.

In der nationalen wie der europäischen Medien-debatte darf man meiner Meinung nach die industriellen, und die volkswirtschaftlichen Aspekte nicht aus dem Auge verlieren. So wie die deutsche Verkabelungspolitik eine gewisse Lokomotiv-Funktion übernommen hat in technologischer und industrieller Hinsicht, so wird auch der (in Amerika gekaufte) Luxemburger Satellit, zusammen mit den direktstrahlenden Satelliten, eine entscheidende Rolle spielen um den europäischen Unternehmen aus dem Bereich der Elektronik und der Empfangsgeräte jetzt eine schnelle Marktpenetration zu ermöglichen, ohne die Europa auf dem Gebiet der Fernsehsatelliten - Empfangs - Schüsseln genau so den Markt verlieren würde, wie es ihn für den weltweiten Bedarf an Satelliten an die Amerikaner und für die grossen Satellitenbodenstationen an die Japaner verloren hat. Für die neuen privaten Fernsehprogramme aber bietet sich endlich die reale Chance, schneller aus den roten Zahlen herauszugelangen und Gewinne einzufahren, nachdem man die Zuschauerzahlen rapide steigern kann. Dem Fernsehpublikum dagegen bietet sich nicht nur eine breitere Auswahl an «allgemeinen» Programmen, sondern auch die Möglichkeit, sogenannte Spartenprogramme zu empfangen, etwa auf den Gebieten Sport, Musik, Nachrichten, Filme, Kultur, Wirtschaft usw.

Und damit, meine Damen und Herren, bin ich wieder an der Stelle angelangt, wo ich betonte, die Politiker riskierten, dass ihnen die Technik, in Verbindung mit dem Konsumenten, die Lösungen abnimmt, wenn sie nicht in verständigen Zeiträumen sinnvolle Einigungen erzielen. Da ich auch Finanzminister bin, fühle ich mich bei dem Gerangel der Medienpolitiker verschiedentlich an die Debatten im Währungsbereich erinnert. Jeder souveräner Staat besitzt seine Münzhoheit und darf beharrlich auf seine absolute monetäre Autonomie pochen. Jedenfalls so lange, bis eine Währungsturbulenz auf einem fremden Kontinent seine Auswirkungen fortpflanzt bis in das letzte unserer Dörfer und uns so daran erinnert, dass das hohe Prinzip der Währungssouveränität, ohne besonderes Zutun von irgendjemandem, zu einer Fiktion wird, angesichts der gegenseitigen Abhängigkeit und der allgemeinen Interdependenz der Völkergemeinschaft. Seien wir also bescheiden genug einzusehen, dass das Stadium der wirtschaftlichen und der gesellschaftlichen Integration unserer Länder auch auf der Ebene der Medien keinen Alleingang und kein Eigenbrödlertum zulässt. Dass wir miteinander leben müssen und auf einander angewiesen sind, ist vielleicht kein Idealzustand, aber wohl der notwendige Preis für das demokratische Europa, das wir nicht bereit sind aufzugeben.

L'activité de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement au cours du premier semestre de 1986

Le premier semestre de 1986 s'est encore caractérisé par un climat conjoncturel international favorable, encouragé par la chute des prix du pétrole et la baisse des taux d'intérêt. Toutefois, la dépréciation massive du cours du dollar a freiné les investissements américains en Europe. Par ailleurs, les incertitudes de l'évolution économique future ont amené les investisseurs potentiels à une attitude plus prudente.

Dans l'ensemble, les principaux indicateurs de l'économie luxembourgeoise (taux d'inflation, taux de chômage, balance commerciale) ont continué à se redresser au cours du premier semestre de 1986. En l'absence de statistiques très précises on peut cependant avoir l'impression que les investissements des entreprises se sont maintenus au niveau très élevé atteint en 1985.

En ce qui concerne l'activité de la SNCI, le montant total des quelque 140 opérations décidées au cours du premier semestre se chiffre à 791 millions de francs, ce qui indique une nette progression par rapport à la période correspondante de 1985 (697 mio F).

Un peu plus de la moitié des opérations décidées ont trait aux crédits d'équipements, dont le montant total s'est chiffré au premier semestre de 1986 à 423 millions de francs (pour 129 crédits) contre 332 millions (pour 126 crédits) alloués au cours du 1er semestre de 1985. La progression a été particulièrement sensible pour l'hôtellerie et la restauration ainsi que pour le commerce, alors que les chiffres relatifs à l'artisanat sont en légère progression et que ceux relatifs à l'industrie sont proches du niveau du premier semestre 1985.

Parmi les prêts directs de la SNCI, on peut relever l'octroi d'un prêt à long terme de 75 millions de francs, de deux prêts CECA pour un montant total de

60 millions de francs et de 4 prêts à l'innovation pour un montant total de 33,3 millions de F.

Par ailleurs, la SNCI a refinancé une opération d'exportation à concurrence de 48 millions de francs.

Enfin, en matière de participations et de prêts participatifs, il y a lieu de signaler, d'une part, la participation de la SNCI par un montant de 101 millions de F à l'augmentation du capital de la SES dans laquelle la SNCI a décidé de maintenir sa part initiale (10% du total) et, d'autre part, l'octroi par la SNCI d'un prêt participatif de 50 millions de F à la firme Husky en vue d'étoffer les fonds propres de cette joint-venture canado-luxembourgeoise durant la phase de démarrage de celle-ci.

A signaler encore que, suite à la nouvelle réglementation communautaire en matière d'aides à la sidérurgie, aucune opération nouvelle n'est intervenue dans le cadre de la «section spéciale sidérurgie».

Compte tenu de l'évolution plus modérée des affaires, la somme du bilan de la SNCI n'a que légèrement progressé par rapport au niveau de fin 1985. Quant au bénéfice réalisé au cours du premier semestre 1986, il a connu une certaine diminution en raison de la baisse substantielle du rendement des fonds placés de la SNCI ainsi que de la réduction sensible des taux d'intérêt créditeurs pratiqués par la SNCI à partir du début de 1986.

A relever enfin que le conseil d'administration de la SNCI a décidé le 3 juillet dernier de procéder à une nouvelle baisse du «prime rate» de la SNCI, qui est ramené avec effet immédiat à 8%, alors qu'il s'élevait encore à 9.75% à la fin de 1985. Le taux d'intérêts des crédits d'équipement (4.50% p.a.) et le taux des prêts à l'innovation (5.0% p.a.) n'ont pas été modifiés.

L'activité de l'ARBED en 1985

Malgré la stagnation de l'activité sidérurgique en général, en Europe et dans le monde, la production de laminés de l'ARBED a augmenté de 9% en 1985. C'est le résultat, d'une part, des accords de coopération conclus avec la sidérurgie belge, dans le cadre de la politique transnationale poursuivie par la société et, d'autre part, des efforts systématiques fournis en vue de renforcer la position de la société dans des créneaux d'avenir, tels les poutres lourdes, laminées sur mesure, où elle compte d'ores et déjà une avance certaine sur ses concurrents directs.

ARBED S.A.

Après une hausse exceptionnellement élevée de 21,1% en 1984, la production d'acier de la société mère ARBED S.A. a légèrement diminué en 1985 (-1,1%) pour s'établir à un total de 3.945.275 t.

Parallèlement, les productions de base en amont de la production d'acier (minerai et fonte) n'ont enregistré elles aussi que des modifications insignifiantes par rapport à l'exercice précédent.

En ce qui concerne la production de fonte, en baisse de 0,5%, elle a été réalisée intégralement par les trois hauts fourneaux d'Esch-Belval, alors qu'en 1984 le haut fourneau IV de Dudelange avait encore produit 466.130 t. Les 2.753.800 t de fonte produites en 1985 représentent le tonnage le plus élevé jamais atteint à Esch-Belval. Avec 1,4 million de t, le haut fourneau C a réalisé sa meilleure performance depuis sa mise en service.

La production d'acier a été réalisée entièrement dans les trois aciéries du bassin d'Esch-Differdange, l'aciérie de Dudelange ayant été arrêtée en novembre 1984, après avoir produit 613.380 t au cours de cette année.

Evolution de la production d'acier du Groupe ARBED

Sociétés	Tonnes			Variations en %	
	1983	1984	1985	1985/84	1985/83
ARBED S.A.	3.293.760	3.987.440	3.945.275	- 1,1	+ 19,8
SIDMAR	2.813.254	3.355.815	3.128.178	- 6,8	+ 11,2
ARBED Saarstahl	2.397.273	2.461.594	2.679.322	+ 8,8	+ 11,8
Lech Stahlwerke	418.604	343.229	357.301	+ 4,1	- 14,6
Belgo-Mineira	812.769	842.232	855.313	+ 1,6	+ 5,2
TOTAL GROUPE	9.735.660	10.990.310	10.965.389	- 0,2	+ 12,6

Il convient de relever, cependant, que la notion d'acier brut est en voie de perdre son rôle de paramètre représentatif de l'activité générale de la société. Il y a deux raisons à ce changement: d'une part, les économies en métal brut que permettent les progrès constants réalisés en matière de rendement des installations en aval des aciéries (coulées continues et laminaires) et, d'autre part, le rôle de relamineur dévolu à l'usine de Dudelange dans le cadre des accords de synergie avec la sidérurgie belge.

La production de laminés, par contre, est un critère permettant une appréciation plus significative de l'évolution. Dans ce domaine, l'ARBED a enregistré en 1985 une hausse de 8,8%, le volume total étant passé à 3.761.186 t, après une progression de 24,2% réalisée au cours de l'exercice précédent.

L'excédent de la production d'acier de l'ARBED sur la production de laminés, qui était de 30% en 1974, est revenu à 15% en 1984 pour tomber à moins de 5% en 1985. Si la production d'acier depuis 1974 a baissé de 31,2% le recul de la production de laminés ne se chiffre qu'à 14,7%.

La production a été en hausse pour tous les groupes de produits laminés, à l'exception des palplanches et des tôles galvanisées, affectées par une demande affaiblie et irrégulière, ainsi que des produits plats à chaud. Le laminoir à froid de Dudelange étant approvisionné dorénavant en coils à chaud en provenance de Carlam (Cockerill Sambre), la fabrication de ce produit a été définitivement arrêtée au Grand-Duché.

Evolution de la production de laminés du Groupe ARBED

Sociétés	Tonnes			Variations en %	
	1983	1984	1985	1985/84	1985/83
ARBED S.A. + MMRA	2.773.810	3.410.160	3.715.440	+ 9,0	+ 33,9
SIDMAR	2.182.040	2.442.120	2.430.480	- 0,5	+ 11,4
ARBED Saarstahl	1.949.870	2.133.720	2.314.000	+ 8,5	+ 18,7
Lech Stahlwerke	381.870	318.360	311.160	- 2,3	- 19,5
Belgo-Mineira	693.400	717.480	713.160	- 0,6	+ 2,8
TOTAL GROUPE	7.980.990	9.021.840	9.484.240	+ 5,1	+ 19,0

Il convient de signaler que l'augmentation de la production de laminés est attribuable pour l'essentiel aux synergies avec la sidérurgie belge, qui ont fonctionné à plein pour la première fois en 1985. Les échanges de tonnages contractuellement fixés ont été respectés dans l'ensemble.

Groupe ARBED

La production d'acier des sociétés ayant fait partie du groupe ARBED en 1985 s'est établie à 10,965 millions de t, en baisse de 0,2% par rapport à l'exercice précédent.

Par contre, la production de laminés a augmenté de 5,1% pour s'élever à 9.484.000 t. Ce chiffre comprend l'ensemble des demi-produits et des produits

finis après déduction, dans le cas d'ARBED S.A., des demi-produits fournis pour relaminage à la MMRA.

Dans le domaine des tréfilés, la production des filiales et participations de l'ARBED est restée pratiquement inchangée par rapport à l'exercice précédent et s'est élevée à 1,1 million de t, dont 513.000 t produites par la tréfilerie de la Belgo-Mineira au Brésil.

Consommations

La production totale de «minettes» des trois sites d'exploitation de la division des Mines françaises (Montrouge, Ferdinand et Serrouville), soit 4,496 million de t (+ 1%) a été acheminée vers le Centre de répartition des minerais du Heintzenberg.

Evolution des productions de base

Productions	Tonnes			Variations en %	
	1983	1984	1985	1985/84	1985/83
Minerai de fer	4.650.629	4.452.574	4.496.121	+ 1	- 3,3
Fonte	2.316.300	2.767.930	2.753.800	- 0,5	+ 18,9
Acier	3.293.760	3.987.440	3.945.275	- 1,1	+ 19,8

La consommation de minerais riches, qui avait plus que doublé entre 1983 et 1984, n'a augmenté que de 5,5% en 1985 pour s'élever à 1,991 million de t.

Avec 4,952 millions de t, la consommation d'**agglomérés** n'a augmenté que de 1,2% par rapport à l'exercice précédent. La teneur en fer de l'aggloméré enfourné, du fait de la consommation accrue de minerais riches, s'est élevée à 46,9% contre 46,4% en 1984.

En passant de 561 kg en 1984 à 547 kg, la consommation de **combustibles** aux hauts fourneaux (coke et charbon) par tonne de fonte a diminué de 14 kg. L'amélioration est attribuable à une meilleure qualité de l'aggloméré et à une évolution favorable des paramètres de marche des hauts fourneaux. La consommation totale de coke, pour une production de fonte pratiquement inchangée, a baissé de 3,7% pour revenir à 1,511 million de t, contre 1,569 million de t un an plus tôt.

Destination des expéditions

Régions	1983 %	1984 %	1985 %
Communauté européenne	68,3	68,1	70,3
Autres pays d'Europe occidentale	9,9	9,4	8,8
Continent américain	7,3	8,6	8,5
Pays de l'Est	0,6	0,1	0,3
Autres pays du monde	13,9	13,8	12,1

Prix de revient

Le prix de revient par tonne de laminés produite est en diminution pour la seconde année consécutive. Cette évolution positive s'explique par la synergie avec la sidérurgie belge et la hausse de la production qui en a résulté, ainsi que par la baisse des principaux éléments de coût, dont notamment l'énergie et les charges financières.

Ces dernières ont diminué en rapport avec la baisse de l'endettement financier de la société, baisse provoquée par la restructuration financière, un cash flow élevé et des taux d'intérêt plus favorables.

Parmi les postes en hausse, il convient de mentionner les matières de consommation, ainsi que les frais généraux, qui ont enregistré une forte augmentation du fait de l'accroissement des dépenses de recherche, des assurances et des impôts fixes.

Globalement, la mise au mille de **fonte liquide** dans les aciéries a augmenté légèrement et s'est établie à 698 kg par tonne d'acier, contre 694 kg en 1984.

La mise au mille de **ferraille** dans les convertisseurs est passée de 367 kg en 1984 à 370 kg en 1985.

Ces résultats techniques des aciéries ont été obtenus avec une marche excellente des trois installations tout au long de l'exercice.

A l'aciérie d'Esch-Schifflange, la production des deux coulées continues a dépassé pour la première fois le cap des 3.700 t en moyenne journalière.

En matière de **rendements** des laminoirs, l'amélioration constatée depuis plusieurs années s'est poursuivie.

Le rendement général des trains de laminoirs s'est amélioré de 1,1% pour passer à 86,3%; celui des seuls produits finis a augmenté de 0,6% pour s'établir à 84,6%. Ces valeurs représentent les meilleures performances jamais réalisées.

Effectifs et coûts du personnel

Effectifs

L'effectif total inscrit de l'ARBED, au Grand-Duché et à l'étranger, s'est élevé à fin 1985 à 13.706 ouvriers et employés, en hausse de 65 personnes ou 0,5%.

Cette augmentation du personnel inscrit à fin d'exercice, qui est la première intervenue depuis 1975, est due exclusivement à l'évolution constatée dans les unités luxembourgeoises, où l'ensemble de l'effectif bénéficiant du statut sidérurgique s'est accru de 108 unités ou 0,9% pour s'élever à 13.127 personnes.

L'engagement de 603 ouvriers et employés, dont une part importante résulte de l'embauche de stagiaires en production, a été motivé surtout par la nécessité de corriger la pyramide d'âge du personnel et d'organiser le transfert de savoir-faire d'une génération à

Evolution du personnel total inscrit

Personnel au 31/12	Effectifs			Variations	
	1983	1984	1985	1985/84	1985/83
Luxembourg					
Effectif total à statut sidérurgique	14.016	13.019	13.127	+ 108	- 889
— Ouvriers	10.654	9.841	9.969	+ 128	- 685
— Employés	3.515	3.178	3.158	- 20	- 347
Etranger					
Division des Mines françaises	639	622	579	- 43	- 60
— Ouvriers	486	476	442	- 34	- 44
— Employés	153	146	137	- 9	- 16
TOTAL GROUPE	14.655	13.641	13.706	+ 65 (+ 0,5%)	- 949 (- 6,5%)

Evolution du personnel des divisions luxembourgeoises

Personnel au 31/12	Effectifs			Variations	
	1983	1984	1985	1985/84	1985/83
Ouvriers	10.654	9.841	9.969	+ 128	- 685
Employés	2.996	2.854	2.860	+ 6	- 136
TOTAL	13.650	12.695	12.829	+ 134 (+ 1,1%)	- 821 (- 6,0%)
dont					
Division anticrise	1.027	490	298	- 192	- 729

l'autre. Cette approche a été rendue possible par l'introduction d'un 3ème poste au train Grey de Differdange et l'institution du système à 4 équipes à l'aciérie et aux coulées continues d'Esch-Schifflange.

La situation au 31 décembre ne reflète pourtant pas l'évolution vue sur l'ensemble de l'exercice 1985. En effet, l'effectif inscrit en moyenne tout au long de l'année a suivi la tendance à la baisse et a diminué de nouveau de 600 personnes.

Depuis le début de la crise sidérurgique, fin 1974, l'effectif inscrit de l'ARBED à statut sidérurgique a diminué de 10.053 au Grand-Duché de Luxembourg, soit une baisse de 44,4%. Dans ce chiffre global, les départs naturels, les départs volontaires et les départs favorisés par la préretraite instituée dans le cadre du modèle social luxembourgeois représentent des pourcentages pratiquement égaux.

Dans la sidérurgie luxembourgeoise, il n'y a eu ni licenciements ni chômage partiel tout au long des douze dernières années, exemple qui n'a guère été suivi ailleurs dans l'industrie sidérurgique européenne.

En ce qui concerne plus particulièrement la division anticrise, commune avec la MMRA, l'effectif

ARBED a diminué encore de 192 personnes au cours de 1985 pour tomber à son niveau le plus bas, soit 298 ouvriers et employés.

Coûts du personnel

Contrairement à l'évolution constatée en 1984, le coût du personnel a augmenté en 1985.

Ce retournement s'explique par le rétablissement légal de l'échelle mobile des salaires, qui s'est traduite par une augmentation moyenne annuelle de la charge salariale de 2,2%, ainsi que par la suppression, en janvier 1985, de la moitié de la réduction des salaires, traitements et pensions bénévoles. La diminution de l'effectif moyen inscrit a été insuffisante pour compenser ces deux facteurs de hausse.

Exprimé en coût par heure de présence d'un ouvrier adulte occupé dans les usines sidérurgiques, le coût salarial a augmenté de 6,4%.

Cette hausse traduit les résultats des conventions collectives conclues pour une période de trois ans et expirant au 31 décembre 1988.

(Source: Extrait des rapports de l'ARBED pour l'exercice 1985).